



Décembre 1999



Ville de Montréal



Le squeegeeing au centre-ville de Montréal
Perceptions et réalité

Recherche-terrain réalisée par Colette Foisy
pour
Le Service des sports, des loisirs et du
développement social de la Ville de Montréal
et Spectre de Rue

Collaboratrices au projet

Carole Chouinard
conseillère en développement communautaire,
Service des sports, des loisirs et du
développement social de la Ville de Montréal

Manon Laflamme
adjointe à la direction, Spectre de rue

Marie-Yolande Bujold
responsable du «focus group»

Merci à tous les jeunes qui ont bien voulu nous
faire part de leur expérience et à tous les interve-
nants qui ont partagé leur expertise, rendant ainsi
possible la réalisation du présent rapport.

Production

Section des communications
Service des sports, des loisirs et
du développement social

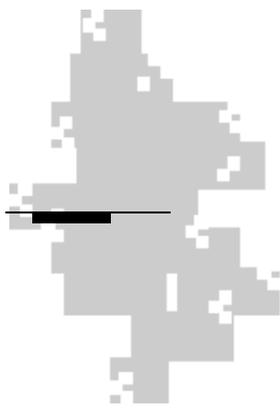
Graphisme

Lise Lemieux

Impression

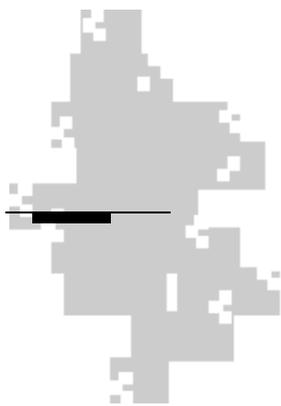
Ville de Montréal

Bibliothèque nationale du Québec
Décembre 1999
ISBN 2-89417-980-4



INTRODUCTION	5
Méthodologie	6
1. HISTORIQUE DU SQUEEGEEING À MONTRÉAL	9
1.1 Historique de la pratique	9
1.2 Historique de la réglementation	9
1.3 Projet déjà tenté à Montréal	10
2. QUI PRATIQUE LE SQUEEGEEING ?	11
2.1 Portrait démographique des jeunes de la rue et des jeunes pratiquant le squeegeeing	11
2.2 Lieu de résidence	12
2.3 Revenu	13
2.4 Santé mentale et physique	13
2.5 Dynamique familiale	14
2.6 Réseau social	14
2.7 Consommation de drogue	15
2.8 Mouvement	16
3. COMMENT SE PRATIQUE LE SQUEEGEEING ?	19
4. OÙ ET QUAND SE PRATIQUE LE SQUEEGEEING ?	21
5. POURQUOI FAIRE DU SQUEEGEEING ?	23
6. LE SQUEEGEEING, UNE ALTERNATIVE AUX ACTES DÉLINQUANTS PLUS GRAVES?	27
7. LA JUDICIARISATION	29
7.1 Procédure	29
7.2 Portrait statistique de la judiciarisation	30
7.3 Conséquences de la judiciarisation	31
8. LE POINT DE VUE DES COMMERÇANTS	33
8.1 Réalités de la rue Ontario	33
8.2 Réalités de la rue Saint-Denis	33
9. LE POINT DE VUE DES AUTOMOBILISTES	35
10. RÉSULTATS DU FOCUS GROUP	37
CONCLUSIONS	39
RECOMMANDATIONS	43
ANNEXES	
ANNEXE 1 : Carte géographique du squeegeeing au centre-ville	
ANNEXE 2 : Résultats-questionnaire pour personnes pratiquant le squeegee	
ANNEXE 3 : Personnes rencontrées	
ANNEXE 4 : Résultats-questionnaire pour les commerçants, rue Ontario .	
ANNEXE 5 : Résultats-questionnaire pour les commerçants, rue Saint-Denis	
ANNEXE 6 : Résultats-questionnaire pour automobilistes	
ANNEXE 7 : Rapport pour le «focus group» du 27 octobre 1999	
ANNEXE 8 : Extraits du Code de procédure pénale	
ANNEXE 9 : Extraits des règlements municipaux	
ANNEXE 10 : Petite histoire d'un commerçant dans le feu de l'action	
ANNEXE 11 : «L'automobiliste et le squeegee»	

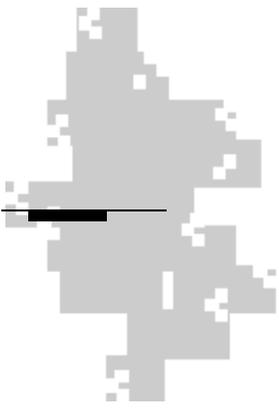
Bibliographie



À l'aube du troisième millénaire et au cœur de la mondialisation, la pauvreté prend de plus en plus de place au sein de notre société. L'itinérance change de visage ; elle se féminise et rajeunit. Ainsi, dans les rues de Montréal, vivent des représentants variés de notre société qui modifient l'image archaïque du vieil homme alcoolique dormant sur les bancs de parcs. La mendicité au centre-ville de Montréal prend des proportions préoccupantes. Impossible d'y circuler sans se faire demander «du p'tit change pour manger». Devant cette réalité, certains passants sont indignés et d'autres sont touchés par les conditions de vie des personnes itinérantes.

Dans ce contexte difficile, certains jeunes ont développé une nouvelle stratégie de survie, plus active que la quête passive : le squeegeeing. Cette pratique consiste à laver les pare-brise des véhicules aux feux de circulation, moyennant une contribution volontaire du conducteur. L'apparition et la prolifération de ce phénomène ont suscité beaucoup de controverse au sein de la communauté, les médias de masse contribuant au débat. En effet, depuis 1996, de nombreux articles de journaux ont traité du sujet et suscité des réactions. C'est donc à partir du présent tableau que le Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal et Spectre de rue (organisme ayant pour mission de venir en aide aux gens de la rue et de faire la prévention du VIH-sida) ont conjointement décidé d'étudier le phénomène, en réalisant une recherche terrain.

Le présent rapport dresse donc un portrait des jeunes pratiquant le squeegeeing, de leur réalité et des problèmes qu'ils rencontrent. De plus, on y aborde les perceptions et les difficultés vécues par les acteurs sociaux concernés par cette nouvelle pratique urbaine, soit : les groupes communautaires, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), les automobilistes et les commerçants. Finalement, il propose des pistes de solutions réalistes favorisant une meilleure cohabitation des différents acteurs concernés par la pratique du squeegeeing.



La présente recherche s'inspire de l'intervention communautaire qui :

«(...) propose une conception de l'organisation sociale marquée par une éthique fondée sur les valeurs de solidarité, de démocratie, de justice sociale, de respect et d'autonomie. Elle se traduit, dans sa pratique, par une forme d'intervention qui reconnaît la capacité des individus à être les principaux acteurs du développement de leur collectivité.»¹

Sans prétendre à une représentativité scientifique, elle tend plutôt à dégager les tendances de la pratique du *squeegeeing* à Montréal. Spécifiquement, elle vise à tracer un portrait réaliste de la situation à ce jour, à donner la parole aux principaux acteurs impliqués et à élaborer des recommandations susceptibles d'offrir une réponse adaptée en fonction des différents besoins de chacun.

La collecte des données s'est déroulée entre le 8 juin 1999 et le 14 septembre 1999. D'abord, une revue de la littérature incluant une lecture de la revue de presse sur les articles traitant du *squeegeeing* a été effectuée. La collecte s'est ensuite poursuivie par le biais d'entrevues individuelles ou questionnaires auto-administrés auprès de plusieurs acteurs, soit : les jeunes pratiquant le *squeegeeing*, les intervenants œuvrant auprès d'eux, les commerçants, les automobilistes et les intervenants en milieu juridique.

Le territoire géographique couvert par la recherche terrain a été ciblé en fonction de la concentration du nombre de jeunes pratiquant le *squeegeeing*. Il s'étend des rues Saint-Denis

(à l'ouest) à la rue Fullum (à l'est) entre la rue Sherbrooke (au nord) et le fleuve (au sud) (annexe 1).

Au total, 31 jeunes ont été rejoints par la présente étude, que ce soit par le biais de questionnaires, de rencontres individuelles ou informelles. Afin de respecter la confidentialité, les noms des jeunes ont été changés.

De cet échantillon total, 17 jeunes ont rempli le *Questionnaire pour personnes pratiquant le squeegeeing* (annexe 2). Soit dix jeunes à Spectre de Rue, cinq au Centre de jour chez Pops et deux au Refuge des jeunes.

Sept autres jeunes ont été rejoints de façon informelle au Centre de jour chez Pops. Finalement, par l'observation de la pratique du *squeegeeing*, sept autres jeunes ont été rejoints à l'intersection des rues Ontario et Papineau.

Bien qu'il soit difficile d'estimer hors de tout doute le nombre de personnes s'adonnant au *squeegeeing* à Montréal, nous croyons que notre échantillon permet d'aborder l'ensemble des points de vue des différents jeunes et que les tendances observées peuvent être des indicateurs fiables de la situation actuelle.

Afin d'obtenir une vision plus globale, nous avons aussi interviewé sept intervenants du milieu communautaire œuvrant auprès des jeunes de la rue, trois policiers et trois avocats ayant à traiter avec les procédures judiciaires inhérentes au *squeegeeing* (annexe 3).

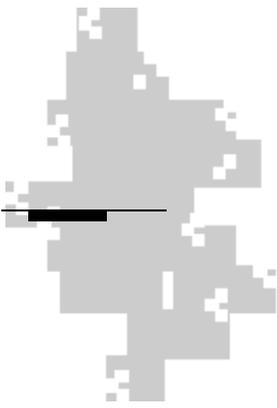
De plus, afin de dégager un portrait des irritants vécus par les commerçants, ceux-ci ont été visités sur deux artères où la présence des jeunes qui

1 LAMOUREUX H. et coll.
La pratique de l'action communautaire. Presses de l'Université du Québec, 1996, p.437

font du squeegeeing est particulièrement remarquée, soit sur la rue Ontario, entre les rues Alexandre-de-Sève et Fullum et sur la rue Saint-Denis entre les rues de Maisonneuve et Ontario. Les commerçants ciblés sont situés près des lieux de pratique et sont pour la plupart des commerces susceptibles de recevoir la visite des jeunes (restaurants, dépanneurs, station-service, quincaillerie). En tout, 25 commerçants ont été ciblés et 19 ont répondu au *Questionnaire pour commerçants*. Quinze ont été ciblés sur la rue Ontario et dix sur la rue Saint-Denis. Nous avons obtenu 12 répondants sur la rue Ontario (voir annexe 4) et sept sur la rue Saint-Denis (annexe 5). De plus, le président de la Société de développement du Quartier latin a été rencontré dans le but de compléter les informations déjà obtenues.

Afin de recruter un échantillon d'automobilistes, nous nous sommes rendus dans un stationnement du centre-ville, situé à l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Hôtel-de-Ville. Sur les 25 personnes abordées, il y a eu 17 personnes qui ont accepté de répondre au *Questionnaire pour automobilistes* (annexe 6). Le critère de sélection était qu'ils aient déjà rencontré des jeunes qui font du squeegeeing. Cet échantillonnage est donc composé uniquement de conducteurs ayant à traiter souvent avec ces jeunes.

Pour clore la recherche, un focus group a été mis sur pied (annexe 7). Il comprenait deux jeunes ayant pratiqué le squeegeeing, un policier, un automobiliste, un policier du poste 22, un procureur de la Cour municipale, une intervenante de L'X (centre de diffusion de la culture punk) et le directeur général du Bunker, maison d'hébergement pour les jeunes. À la suite de la lecture de la version préliminaire du rapport, les personnes présentes devaient apporter leurs commentaires et arriver à des consensus au niveau de leur compréhension de la situation actuelle et des pistes de solutions possibles à explorer.



Les premiers jeunes qui ont fait du squeegeeing à Montréal affirment avoir débuté en 1991-1992. À cette époque, ils se disaient appuyés par les citoyens.

«Le monde disait que c'était une bonne idée puisqu'on créait nos propres emplois. Astheure, tout le monde fait du squeegee, c'est même pu marginal.» (Jeune)

Ces jeunes arboraient un look punk et ceux-ci pratiquaient l'activité pour payer leur loyer, des voyages ou d'autres commodités. Selon un intervenant, les instigateurs de la pratique du squeegeeing à Montréal affirmaient le faire par conscience sociale. Ils refusaient le système tel qu'il était, c'est-à-dire qu'ils ne voulaient ni d'aide sociale, ni d'emploi salarié tout en rejetant la société de consommation et le capitalisme sauvage. Un nouveau mode de travail voyait le jour à Montréal. Les jeunes pouvaient se faire facilement 100 \$ à 200 \$ par jour. Selon une intervenante, c'est en constatant cela que les plus gros consommateurs de drogues ont commencé à s'adonner au squeegeeing. Puis c'est devenu une mode et tout le monde s'y est mis.

Un officier de police explique qu'il a commencé à apercevoir des jeunes s'adonnant au squeegeeing en 1993. Ce travail illicite s'est transformé en irritant pour le quartier depuis 1996, alors qu'il recouvrait de plus en plus d'adeptes. En 1996, s'est produit une expansion du phénomène rendant la pratique du squeegeeing problématique. Au cours de l'été, l'arrivée massive des jeunes marginaux provenant de l'extérieur de Montréal («*les crevettes*») aurait provoqué des guerres de territoi-

res. Au même moment, les policiers ont commencé à donner des contraventions. Ce n'est qu'à l'été 1998 qu'un protocole a été élaboré concernant l'émission de constats d'infraction pour avoir fait du squeegeeing. Les forces de l'ordre ont effectué un *blitz* de contraventions à l'été 1998, qui selon eux a entraîné une baisse du phénomène. Des policiers affirment être plus sévères à l'encontre des étrangers (jeunes provenant de Toronto, Vancouver, Philadelphie, New York, etc.) afin que ceux-ci n'élisent pas Montréal comme la capitale du squeegeeing.

Parallèlement à la diminution du nombre de personnes pratiquant le squeegeeing à Montréal, celui-ci a grandement augmenté pendant la même période à Toronto. En effet, plusieurs jeunes montréalais se sont installés à Toronto où, selon les jeunes, la police est moins sévère et la pratique plus payante. Cependant, les autorités torontoises souhaitent bientôt appliquer la tolérance zéro par une loi anti-squeegeeing qui devrait être mise en application sous peu. Comme les jeunes de la rue voyagent beaucoup, on peut prévoir, à l'instar de l'expérience citée, que les interventions policières déplaceront les jeunes pratiquant le squeegeeing vers d'autres villes.

Avant l'été 1998, deux types de contraventions étaient émises entraînant des frais de 27 \$ ou de 135 \$, selon le cas.

Le premier, pour avoir contrevenu au règlement du Code de la Sécurité routière qui stipule l'interdiction «d'être sur la chaussée pour traiter



1. HISTORIQUE

avec l'occupant d'un véhicule.»Art. 448 (P-043) .

Le second, en vertu du règlement municipal C-4 art.21 (B-423) pour «s'être tenu sur le trottoir, sur la voie publique ou à un lieu de stationnement dans le but de solliciter la surveillance ou la garde d'un véhicule ou d'offrir ses services pour nettoyer, essuyer ou polir un véhicule, sans un permis du directeur.»²

Afin de ne plus pratiquer dans l'illégalité, certains jeunes pratiquant le squeegeeing se sont présentés à l'hôtel-de-ville pour demander un permis spécial du directeur, ce qu'ils n'ont pu obtenir, l'article 21 étant tombé en désuétude. De plus, selon les renseignements obtenus à la Cour municipale, ce règlement est aboli depuis le 1er août 1998.

Selon la cour municipale, en 1998, 538 contraventions ont été émises en vertu du règlement municipal et malgré son abolition, 26 ont été distribuées en 1999. Par conséquent, tous les constats émis en vertu du règlement municipal C-4 art. 21 après le 1^{er} août 1998 peuvent donc être considérés comme nuls.

Par ailleurs, au mois d'août 1998, les policiers ont reçu la directive de suivre le protocole suivant dans l'application de l'article 448 du Code de la Sécurité Routière :

1^{ère} offense au règlement : avertissement verbal comprenant l'explication de l'article du Code de la Sécurité Routière

2^e offense : constat d'infraction de 27 \$

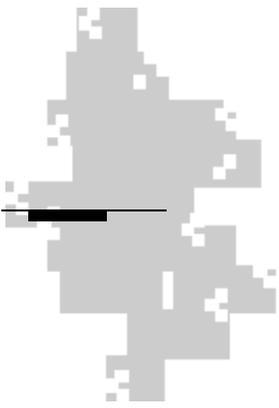
3^e offense : mettre le jeune en détention en vertu du droit pénal (C.c.p.art.75) qui propose l'arrestation lorsqu'il s'agit du seul moyen raisonnable de mettre un terme à l'infraction. Puis, dans les 24 heures ouvrables, le jeune doit comparaître devant un juge.

Depuis 1999, les policiers ne donnent plus d'avertissement et émettent des contraventions de 27 \$ tout en appliquant le droit pénal lorsqu'il y a récidive.

Lors de la période du 22 mai au 30 octobre 1998, 306 contraventions ont été émises pour cause de squeegeeing sur le territoire du SPCUM. Parmi celles-ci, on en retrouve 98 émises par le poste 21, 65 par le poste 22, 85 par le poste 38, les 58 autres proviennent d'autres postes.

À Montréal, en 1997, un comité qui regroupait des travailleurs sociaux, des policiers et des gens d'affaires a proposé une intégration des jeunes qui font du squeegeeing, dans les stations-service du centre-ville. Les responsables des stations-service ont bien accueilli l'idée mais le projet n'a pu voir le jour, suite au refus des grandes pétrolières d'intégrer dans leur entreprise les jeunes pratiquant le squeegeeing. Un tel résultat démontre l'importance d'impliquer tous les acteurs lors de la priorisation de pistes d'action tout en étant davantage axé dans une perspective locale. Par ailleurs, l'élaboration d'un tel projet fait preuve d'un désir d'ouverture et de concertation chez les commerçants, les jeunes, les autorités et les acteurs communautaires.

2 Directeur : le directeur du service de police ou le directeur du service de la circulation et du transport.



Qui sont les jeunes qui pratiquent le squeegeeing : des punks, des jeunes de la rue, ou les deux à la fois... comment s'y retrouver ? Comme nous l'avons mentionné, les instigateurs de la pratique du squeegeeing sont des punks, pour la plupart. Cependant, parmi ces derniers, si certains vivent dans la rue, il ne s'agit pas de la majorité. Nous traiterons donc, dans le présent chapitre, à la fois des jeunes de la rue et du mouvement punk.

Aujourd'hui, le squeegeeing est pratiqué presque exclusivement par les jeunes de la rue dont certains arborent un look punk. La définition de «jeunes de la rue» la plus utilisée est celle d'Élise Roy, qui les définit comme suit :

«les jeunes âgés de 12 à 25 ans inclusivement, ayant été actifs dans la rue au cours des six derniers mois ou fréquentant les organismes desservant les gens de la rue (...) Pour être considéré actif dans la rue, il fallait avoir fugué, avoir été mis dehors de chez soi ou avoir été sans adresse fixe pendant au moins 3 jours dans les 6 derniers mois.»³

Notons que la plupart des données statistiques proviennent de l'étude d'Élise Roy, complétées par des données et commentaires recueillis au cours de la présente recherche-terrain, recherche qui concerne seulement les jeunes pratiquant le squeegeeing.

Présentement, nous assistons à une détérioration significative des conditions de vie chez les jeunes. En effet, le taux de pauvreté est passé de 20% à 40% chez les jeunes de 20 à 40 ans entre les années 1975 et 1995. Quarante pour cent des 25 ans et moins travaillaient à temps partiel en 1992 contre 24,9% en 1982⁴. Mentionnons que 20% des élèves de l'île de Montréal décrochent avant la fin du secondaire, alors que l'on constate deux fois plus de retard scolaire dans les écoles en milieu défavorisé qu'en milieu favorisé.

De plus, 36% des jeunes qui bénéficient de la sécurité de revenu au Québec habitent Montréal. «Les jeunes de 16-17 ans qui sont en difficulté se retrouvent particulièrement dans une zone grise au niveau des services ; n'étant pas obligé de fréquenter l'école, certains quittent. Leur situation fait qu'ils ont moins accès à l'emploi et à l'aide sociale, ce qui les place en situation d'exclusion.»⁵ Il n'est donc pas étonnant que le nombre de jeunes vivant dans la précarité et l'instabilité augmente d'année en année.

Selon le dernier recensement effectué par Santé Québec auprès de la population itinérante, 3210 jeunes de moins de 30 ans auraient utilisé les ressources d'hébergement (excluant les maisons de transition et les maisons pour femmes victimes de violence conjugale) et 6192 auraient fréquenté les soupes populaires et les centres de jour s'adressant à une clientèle itinérante.⁶

- 3 ROY Élise, *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH*, étude de prévalence. Unité de santé publique, 1996, p.3
- 4 HOULE Marc-André. *TNT : un dossier explosif les valeurs et les pratiques des jeunes face au travail et au non-travail*. Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain, 1995, p.13
- 5 RRSS Montréal-centre. *Grandir sur l'île le projet jeunesse montréalais*. Bibliothèque du Québec, 1999, p.23
- 6 FOURNIER Louise. *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour de Montréal et Québec*. Santé Québec, 1996-97, p.2. Montréal : premiers résultats 20 novembre 1998, p.2

Dans 71,9% des cas les jeunes de la rue à Montréal ont leur lieu de résidence habituel à Montréal, et 19,9% vivent la plupart du temps ailleurs au Québec dont 3,6% dans la ville de Québec.⁷ «En outre, la durée de leur passage dans la rue tend à se prolonger ces dernières années.»⁸

Outre le contexte socio-économique, la facilité à se procurer des drogues dures contribue à faire augmenter la population itinérante chez les jeunes. Depuis 2 ans, les intervenants ont remarqué une plus grande disponibilité de la drogue. Le crack est plus disponible et l'héroïne n'a jamais été aussi peu chère que cette année (10 \$ le hit).

La moyenne d'âge chez les jeunes de la rue (19,4 ans)⁹, est comparable à celle des jeunes ayant participé à la présente recherche (11 sur 17 sont âgés entre 18 et 21 ans). Parmi les répondants à notre questionnaire, 12 pratiquent le squeegeeing depuis plus d'un an et 10 le font pendant les quatre saisons de manière régulière. Les garçons représentent environ les trois quarts de la population squeegee.

Selon une étude en préparation par Élise Roy, ils sont 162 jeunes sur 609 (cohorte interviewée entre novembre 98 et avril 99) à avoir eu recours au squeegeeing au cours des six derniers mois, ce qui représente 26% de la population étudiée. Parmi ceux-ci, 52 ont spécifié que le squeegeeing était leur principale source de revenu soit 8,6% du nombre total des jeunes interrogés.¹⁰

D'autres sources font une évaluation similaire :

- Des patrouilleurs estiment à une cinquantaine le nombre de jeunes qui font du squeegeeing régulièrement durant les quatre saisons.
- Un policier évalue leur nombre à une centaine, incluant les réguliers et les occasionnels.
- Un travailleur de rue évalue desservir sur son territoire environ une cinquantaine de jeunes qui font du squeegeeing de façon occasionnelle ou régulière.

Le nombre exact de jeunes qui pratiquent le squeegeeing est donc difficile à déterminer; nous supposons que la grande mobilité de la population étudiée rend son recensement complexe.

Parmi les 17 répondants à notre questionnaire, quatre d'entre eux vivent en appartement sans avoir recours à un autre lieu pour dormir. Quatre autres mentionnaient dormir dans leur appartement tout en ayant recours à d'autres lieux pour dormir (parents, amis, rue, squats). Trois disent dormir chez des amis et chez leurs parents en plus de dormir dans la rue et dans des squats. Par ailleurs, six affirment dormir seulement dans la rue et dans des squats, ce qui indique une très grande vulnérabilité si l'on compare avec l'étude d'Élise Roy où la moitié des jeunes de la rue disent avoir dormi au moins une fois dans la rue, squat ou parc et seulement 6 % ont spécifié avoir dormi dans ce genre d'endroit le plus longtemps au cours des six derniers mois.

7 ROY Élise. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH*, étude de prévalence. Unité de santé publique, 1996, p.7

8 BOUSQUET R. «Le Fossé se creuse avec la police». RECTO VERSO, pp. 46-47

9 ROY Élise. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH*, étude de prévalence. Unité de santé publique, 1996, p.6

10 ROY Élise. Communication orale. Unité de santé publique, août 1999

2. QUI PRATIQUE

Le tableau qui suit compare les sources de revenus des jeunes de la rue et des jeunes qui pratiquent le squeegeeing.

On constate que les jeunes pratiquant le squeegeeing ont moins recours à d'autres sources de revenu que les autres jeunes de la rue.

sentiment constant de rejet que ces jeunes vivent les rend plus susceptibles à la dépression et à l'anxiété.¹⁴

En effet, la moitié des jeunes de la rue ont des troubles affectifs majeurs. Des études révèlent que 15 à 42 % des jeunes sans-abri ont déjà fait des tentatives de suicide et que 37 à 41% d'entre eux ont des pensées suicidaires. Dans 52% des cas, les jeunes manifestent des épisodes maniaques.¹⁵

Type de revenu	Jeunes de la rue ¹¹ N=919	Jeunes pratiquant le squeegeeing n=17
Travail occasionnel	61,2%	3 (17,6%)
Quête	55,7%	5 (29,4%)
Sécurité du revenu	47%	4 (23%)
Soutien familial	45,4%	3 (17%)
Vente de drogue	40,5%	5 (29,5%)
Vol	35%	4 (23,5%)
Prostitution	15,9%	3 (17,6%)

11 ROY Élise. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH*, étude de prévalence. Unité de santé publique, 1996, p.11

12 FOURNIER et coll. *Sans domicile fixe au-delà du stéréotype*. 1996, p.288

13 COURVILLE V. *La pratique du squeegeeing chez les jeunes marginaux*. 1998

14 CASE Robert et TESTER Frank "Can I wash your windshield ? Canadian Youth of the '90s ". 9ième Conférence sur la politique sociale Canadienne, juin 1999

15 FOURNIER et coll. *Sans domicile fixe au-delà du stéréotype*. 1996, p.289

16 MSSS. Rapport du comité de travail à l'attention du comité de suivi du Programme conjoint Ville de Montréal. Réflexion sur la situation des jeunes sans-abri. 1993, p.31

Les jeunes de 15 à 29 ans représentent le groupe d'âge le plus enclin à la détresse psychologique. La prévalence des troubles de santé mentale est trois fois plus élevée chez les jeunes de la rue que chez les adolescents ayant un domicile fixe. Mentionnons que 20 à 25% d'entre eux ont été hospitalisés en psychiatrie.¹² Parmi les jeunes de la rue, 71% de ceux-ci avaient une très mauvaise perception d'eux-mêmes avant de se retrouver à la rue.¹³

Ce qui touche le plus les jeunes, rapporte Robert Case, qui effectue une recherche sur les jeunes pratiquant le squeegeeing à Toronto et Vancouver, est sans aucun doute la mauvaise perception des citoyens vis-à-vis d'eux. Le

En ce qui concerne leur santé physique, les jeunes de la rue ont un mode de vie qui les rend plus vulnérables aux infections et aux maladies. En effet, leur énergie est investie dans la survie au jour le jour : quoi manger, où dormir. Bon nombre d'entre eux

«ne se préoccupent pas de leurs symptômes, ne vont pas chercher d'aide et laissent se dégrader leur état de santé. (...) Aussi comme pour tout autre jeune il y a une forme de pensée magique, de négation du danger. Enfin, ils ont peu de préoccupation de prendre soin d'eux». ¹⁶

2. QUI PRATIQUE

- 17 ROY Élise. *Étude de cohorte sur l'infection au VIH chez les jeunes de la rue de Montréal*. Unité de santé publique, 1998, p.19
- 18 BOUSQUET R. «Le Fossé se creuse avec la police» RECTO VERSO, pp 46-47
- 19 ROY Élise. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH*, étude de prévalence. Unité de santé publique, 1996, p.9
- 20 ANDERSON STRATEGEC RESEARCH. Rapport Final au Centre du Portage, travaux de discussion, Toronto et Montréal, sur les jeunes de la rue. p.19
- 21 ROY Élise. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH*, étude de prévalence. Unité de santé publique, 1996, p.22
- 22 COURVILLE Valérie. *La pratique du squeegeeing chez les jeunes marginaux*. SPCUM, mai 1998
- 23 FOURNIER et coll. *Sans domicile fixe au-delà du stéréotype*. 1996, p.289
- 24 HOULE Marc-André. *TNT : un dossier explosif les valeurs et les pratiques des jeunes face au travail et au non-travail*. Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain, 1995 p.31
- 25 PERITZ I. "They don't fit in society's mold", The Gazette, dimanche 11 août 1996, p.A.6

Le taux de mortalité chez les jeunes de la rue est onze fois supérieur à celui des jeunes domiciliés. Les principales causes de décès chez les jeunes sont le suicide et l'overdose.¹⁷ La consommation abusive de drogue est un comportement problématique chez les jeunes de la rue et les répercussions qu'elle entraîne sont parfois irréversibles. Chez les jeunes qui se piquent, soit 36%, on aurait constaté que le quart d'entre eux auraient contracté l'hépatite C.¹⁸

Parmi les jeunes de la rue, 67,4% ont déjà fugué ou ont fait un séjour en famille d'accueil ou en foyer de groupe et plus de la moitié d'entre eux ont été mis dehors du foyer familial, du foyer d'accueil ou de la famille d'accueil.¹⁹ Selon plusieurs études, à peu près tous les jeunes de la rue (peu importe la classe sociale de provenance) ont un passé familial chargé et entretiennent peu de contact avec leur famille une fois dans la rue.

Les jeunes proviennent donc souvent de familles dysfonctionnelles vivant des difficultés majeures telles l'abus de drogues ou d'alcool.²⁰

«Moi mon père a tout perdu à cause de la coke, son char, sa compagnie, fait que y comprend un peu ce que je vis dans la rue...mais ma mère, je l'appelle pas...a capote, quand j'y parle j'y fais juste de la peine fait que je l'appelle pu», explique un jeune, la larme à l'œil.

Ajoutons à cela que plus de la moitié de ces jeunes ont été victimes de violence physique et/ou sexuelle lors de leur enfance. Les deux tiers des filles

et plus du quart des garçons ont été abusés sexuellement.²¹ De tels traumatismes engendrent très souvent une difficulté à créer des relations de confiance avec les adultes.²² De plus, l'autorité ayant été pour eux source d'abus ou de négligence, ces jeunes s'y opposent et ont de la difficulté à s'y conformer. La prévalence des troubles de la conduite (DSM III) est de 59,3% et les troubles de la conduite avec agression(s) ainsi que les personnalités anti-sociales sont plus nombreux chez les jeunes de la rue que chez les autres.²³

Selon un intervenant, le contexte socio-économique actuel, les priorités et soucis des parents sont davantage axés vers le domaine de l'emploi. La précarité du marché du travail conjuguée à l'idéologie de performance prônée par la majorité des employeurs créent des préoccupations chez les parents autres que celles de leur adolescent. Il n'est donc pas surprenant que des conflits apparaissent dans de telles circonstances et que les jeunes décrochent du système en rejetant le capitalisme, système duquel ils ne retirent que peu de bénéfice.

Les jeunes ont tendance à faire du troc entre eux afin de s'entraider et ainsi augmenter le pouvoir dont ils disposent. Souvent en lien avec la drogue ou avec des services, l'échange se crée à l'intérieur du réseau d'amis et se passe de façon informelle.²⁴ Parfois, il peut s'agir d'entraide gratuite et spontanée comme lors d'une journée particulièrement payante où une jeune, qui après avoir gagné 20 \$ à nettoyer les pare-brise, donne 5 \$ à un mendiant qui se trouvait près d'elle. «Le peu qu'ils ont, ils le partagent.»²⁵ De plus,

nous avons observé que deux jeunes faisant du squeegeeing ont reçu des bouteilles de boissons gazeuses pour leur service et les ont partagé avec les autres qui étaient sur place. Selon certains intervenants, il existe une belle solidarité au sein de la rue.

Bien que la solidarité existe dans la rue, les jeunes de la rue ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour survivre. Il arrive parfois que les jeunes doivent trahir leurs bons amis au profit de leur survie. Les véritables amitiés existent, mais elles s'inscrivent dans le même cadre que leurs conditions de vie, c'est-à-dire dans l'instabilité.

Une intervenante explique que les alliances et les désalliances sont basées sur la survie de chacun.

«Ils ont peu d'amitiés nourrissantes ; ils tissent des liens avec d'autres jeunes de la rue au fil des rencontres qu'ils font. Certains vont s'associer, imiter les autres, ou vont se placer parfois en situation de dépendance, qu'il s'agisse d'un chum, de quelqu'un d'un réseau organisé ou encore d'un organisme communautaire. D'autres vont même rester en marge de toutes relations.»²⁶

La consommation de drogue est souvent problématique chez les jeunes de la rue. Les jeunes faisant du squeegeeing ne font pas exception à la règle puisque le fruit de leur travail leur sert souvent à se procurer de la drogue. Pour une proportion de 40,7% les jeunes de la rue se disent préoccupés par leur consommation de drogue.²⁷ Deux jeunes, interrogés dans la présente recherche, expliquent que le fait de con-

sommer ne les aide pas à se trouver un emploi. L'un d'entre eux suit un traitement à la méthadone et fait du squeegeeing pour payer cette dernière.

Quant à l'autre, il dénonce la trop grande disponibilité de la drogue dans la rue.

«Tu te dis aujourd'hui je prends rien, pis là t'arrive au coin de la rue, y a quelqu'un qui vend, tu dis non, t'arrives un peu plus loin là y a encore quelqu'un... à un moment donné ben tu dis oui. Tsé si t'as un appart, tu restes chez-vous pis tu fais tes affaires, t'as moins de chance de consommer.»

En effet, un bon nombre de jeunes qui pratiquent le squeegeeing sont des consommateurs réguliers de drogue. Parmi les 17 jeunes qui ont répondu à notre questionnaire, tous ont dit que leur revenu servait entre autres à la consommation de drogue et d'alcool et 13 consomment plus de 10 fois par semaine. Ils consomment en moyenne quatre types de drogues et 14 jeunes sur 17 consomment des drogues dures. Ces chiffres peignent un portrait inquiétant de la consommation chez les jeunes qui font du squeegeeing. Par ailleurs, ils ne donnent que des informations partielles puisqu'il est impossible de savoir quelle drogue est la plus souvent utilisée parmi les choix de réponses. Les réponses à notre questionnaire ne permettent pas de savoir quel est le mode de consommation privilégié. Cependant, selon certains intervenants, il semble que plusieurs jeunes qui pratiquent le squeegeeing seraient des utilisateurs de drogues injectables.

La consommation de drogue influence la façon dont le jeune pratique le

26 Rapport du comité de travail à l'attention du comité de suivi du Programme conjoint Ville de Montréal-MSSS Réflexion sur la situation des jeunes sans-abri . 1993, p.23

27 ROY Élise. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH*, étude de prévalence. Unité de santé publique, 1996, p.13

squeegeeing. Une intervenante d'un organisme jeunesse mentionne que les jeunes qui se retrouvent souvent «en manque» vont parfois être agressifs envers les automobilistes. Elle dit avoir remarqué que ce sont ceux-là qui font le plus d'argent.

Il est intéressant de constater que les jeunes qui font du squeegeeing et qui commettent des actes délinquants (la vente de drogue, le vol et la prostitution) consomment tous, entre autre, de la cocaïne, contrairement à ceux qui ne consomment pas cette drogue. À ce sujet, certains intervenants mentionnent que l'effet de la cocaïne se perd beaucoup plus facilement que celui sur l'héroïne. Par exemple, un très gros consommateur va avoir besoin de sa dose aux 10 minutes tandis que l'héroïnomanie se piquera aux 4 heures pour conserver son effet ou va consommer une à deux fois par jour seulement pour contrer l'effet de manque. Donc, il en coûte plus cher de consommer de la cocaïne que de l'héroïne, ce qui peut amener le jeune à commettre davantage d'actes délinquants pour se procurer sa drogue. De plus, une grande consommation de cocaïne entraîne méfiance et comportements changeants voire violents contrairement à l'héroïne, qui elle, entraîne généralement une «sensation de bien-être suivie d'un état de gratification.»²⁸ Une intervenante explique que le fait de bien exécuter la pratique du squeegeeing peut dépendre de la relation qu'entretient le jeune avec les drogues et du type de psychotrope consommé.

Pour la plupart des gens, les jeunes qui pratiquent le squeegeeing sont associés aux punks, parce que les punks sont les instigateurs de la pratique et aussi parce qu'ils se remarquent facilement d'après leur look marginal : cheveux de couleur, piercing à divers endroits, bottes doc Marten's et pantalons de style militaire. Toutefois, le mouvement punk ne se limite pas à la superficialité de l'image projetée et s'exprime aussi à travers des aspects culturels et politiques. Cette école de pensée, qui a pris naissance dans la classe ouvrière d'Angleterre au début des années 70, s'est beaucoup manifestée par la musique. «Notre musique est pour nous le meilleur moyen de partager notre philosophie, nos émotions, nos idées et nos opinions.»²⁹ Ainsi, à travers cet art, les punks contestent le pouvoir, l'autorité, la discrimination et l'exploitation sous toutes ses formes. La société idéale consiste pour plusieurs d'entre eux en un système anarchique duquel la violence serait proscrite. Cette anarchie signifie absence de pouvoir et d'argent. Vivre dans la liberté sans toutefois empiéter sur celle des autres constitue la société idéale selon une intervenante adhérente à la philosophie punk.

Les punks expriment aussi leurs opinions sur la scène politique en dénonçant le non-respect des droits humains et ce, à travers la planète. Ainsi, ils dénoncent l'exploitation des enfants dans les pays en voie de développement, le génocide au Timor oriental, etc. Ajoutons que la philosophie reliée au mouvement punk en est une antifasciste contrairement à l'idéologie nazie véhiculée par certains skinheads.

28 Santé Canada. *Les drogues, faits et méfaits*. 1995, p.12

29 D'ANTONI et coll. *L'X*. 1997

Les punks s'opposent à la violence et souvent, ce sont les médias de masse qui contribuent à diffuser les épisodes isolés de vandalisme.

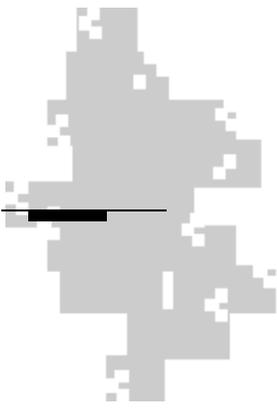
«Même s'ils rejettent la violence comme leurs parents hippies l'ont fait, certains punks se demandent pourquoi il aura fallu le saccage sur la rue Saint-Laurent pour que l'ont entende parler d'eux : (...)

«Je dois l'admettre, les journalistes ont commencé à nous remarquer depuis que nous avons exprimé de la violence» confiera une jeune squeegee à la journaliste(...) «Les gens pensent que nous sommes des bums, des délinquants et des junkies, confie Zipper un jeune de 16 ans qui fait du squeegeeing, mon but n'est pas de scandaliser les gens. Je veux leur montrer qui je suis. Vivre et laisser vivre...»³⁰

Certains jeunes de la rue ont un look punk sans vraiment adhérer à la philosophie. Ils sont souvent utilisateurs de drogues dures et pour eux l'anarchie fait place à la survie. Il n'est donc pas évident de définir ce qu'est un punk. Ils sont souvent associés aux jeunes de la rue, mais plusieurs mènent une vie «normale» et sont impliqués dans leur milieu. Il est possible d'avoir le look sans avoir la philosophie et vice versa. Parmi les jeunes de la rue, il est évident que certains arborent un look punk. Or, un jeune de la rue ne fait pas nécessairement du squeegeeing et n'est pas obligatoirement punk.

■

30 PERITZ I. "They don't fit in society's mold", The Gazette, dimanche 11 août 1996, p.A.6



Tel que défini dans l'introduction, la pratique du squeegeeing consiste à se tenir sur la chaussée et à offrir aux automobilistes de laver les pare-brise de leur véhicule, en échange d'une contribution volontaire de leur part. Pendant que la lumière est rouge, le jeune se faufile entre les voitures et fait signe au conducteur avec son squeegee, attendant de recevoir une réponse affirmative de ce dernier. Les jeunes peuvent ainsi remonter une dizaine de voitures, et ce, entre deux voies, avant de trouver preneur. Ceux-ci perçoivent leur pratique comme un véritable travail, ce qui transparait dans l'énergie qu'ils y investissent.

Même s'ils peuvent avoir leurs coins de rue préférés, les jeunes n'ont pas de territoire établi. Ils s'arrêtent à une intersection s'ils en ont envie et commencent leur pratique. Parfois, ils peuvent être plusieurs à se partager la même intersection. Même s'ils peuvent envier un pourboire gagné par l'un des leurs, la compétition semble inexistante au sein d'un petit groupe. Par contre cette année, selon certains commerçants, intervenants et jeunes, un groupe originaire des États-Unis et pratiquant le squeegeeing a été agressif envers les automobilistes, ce qui a terni l'image des jeunes montréalais.

«Y sautent sur les chars comme des ostis de sauvages, eux autres y s'en foutent, y retournent chez eux après l'été mais nous autres faut qu'on continue à vivre.» (Jeune)

Aucune agressivité n'a été remarquée lors d'une période d'observation, mis à part un automobiliste qui s'est fait solliciter et a crié à un jeune :

«Va donc travailler mon osti de tabarnak !»

«C'est ça qu'on fait mon christ», ont crié les jeunes en chœur.

Outre cet incident, aucune agressivité n'a été exprimée du côté des jeunes comme du côté des automobilistes. Cependant, une jeune fille lavait les pare-brise même si les conducteurs lui faisaient signe qu'ils ne voulaient pas. Par contre, elle n'insistait pas pour obtenir une rémunération et s'en retournait, l'air piteux. Certains automobilistes se montraient amusés de la témérité de la jeune fille tandis que d'autres arboraient une expression de colère. Une telle attitude peut sembler intimidante pour les automobilistes qui ne requièrent pas les services de la jeune.

«Ceux qui disent non ce sont les meilleurs clients, ils finissent souvent par payer quand même, sauf qu'aujourd'hui ça marche pas fais que j'fais du bénévolat... en tout cas c'est mieux que de se pogner le beigne».

Mentionnons que plusieurs jeunes ont spécifié laver les pare-brise sans la permission des automobilistes.

D'autres jeunes vont se servir de leur sens de l'humour afin d'avoir de la clientèle.

« Tu sais quand tu fais une joke ou que t'es drôle, ça peut être plus payant. Pis c'est plus l'fun pour moi.» (jeune)

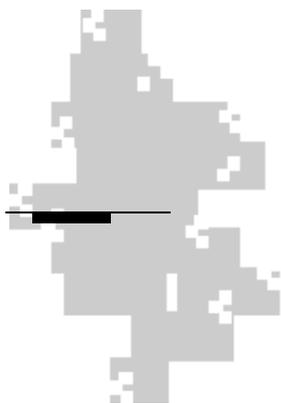


3. COMMENT SE PRATIQUE

«Moi ce que j'aime du squeegeeing, c'est de faire rire les gens, je suis très bon pour les faire déstresser...à Mexico, c'est ce que je faisais et les gens sont beaucoup plus stressés qu'ici. Pour moi, le squeegeeing c'est une question d'attitude, si t'es cool avec les gens, ça va être payant» confie un jeune mexicain.

Certains vont être très sérieux et avoir une attitude plus centrée sur la tâche.

Les jeunes arrêtent quand ils en ont envie ou quand ils ont atteint leur objectif de départ. La moitié des jeunes sur le site d'observation le faisaient pour leur consommation de drogue. Pour les autres, il s'agissait d'argent de poche. L'un d'entre eux disait avoir cessé de consommer depuis trois semaines.



L'hiver, ce sont surtout les jeunes de Montréal qui pratiquent le squeegeeing et utilisent l'activité pour subvenir à leurs besoins. À l'arrivée de l'été, les jeunes de plusieurs endroits doivent se partager les coins de rue de Montréal. Des jeunes des régions du Québec viennent à Montréal pour tripper et/ou pour fuir une atmosphère familiale difficile et font du squeegeeing pour se permettre de continuer leur séjour. De plus, une bande de laveurs de pare-brise mexicains opère présentement à Montréal après avoir traversé les États-Unis. Ces derniers affirment être «très cool» avec les automobilistes et disent bien s'intégrer aux jeunes montréalais.

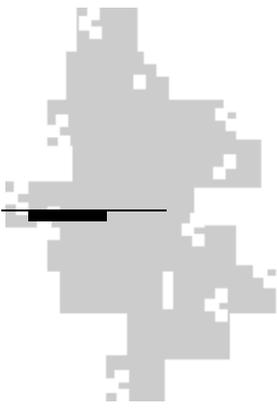
Plusieurs jeunes qui pratiquent le squeegeeing démontrent, tout comme les jeunes de la rue, une grande mobilité. En effet, beaucoup de jeunes parmi ceux rencontrés ont traversé le Canada en pratiquant le squeegeeing. Lors de nos observations chez Pops, plusieurs jeunes se dirigeaient en Ontario. Certains jeunes montréalais sont aussi allés aux États-Unis (New York, Détroit, etc.) Toutefois, les villes les plus souvent fréquentées pour aller faire du squeegeeing sont Toronto et Vancouver.

Selon les policiers rencontrés, les intersections où la pratique du squeegeeing est problématique sont les suivantes :

- Papineau et Sainte-Catherine
- Saint-Denis et Maisonneuve
- Papineau et Ontario
- Saint-Denis et Sherbrooke
- Papineau et Notre-Dame
- Saint-Denis et Sainte-Catherine
- de Lorimier et Ontario
- Saint-Urbain et Sainte-Catherine
- de Lorimier et Notre-Dame
- Saint-Urbain et René-Lévesque

Les jeunes pratiquant le squeegeeing sont aussi présents sur la rue Saint-Laurent mais, selon un policier interviewé, le phénomène y est moins récurrent étant donné la plus grande présence policière sur cette artère. Des intervenants mentionnent que les jeunes tendent à se déplacer, notamment vers le Plateau Mont-Royal. Par contre, un policier explique que les jeunes reviennent au centre-ville parce que la pratique sur le Plateau ne serait pas payante. Quelques jeunes auraient aussi été aperçus dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Les jeunes qui pratiquent le squeegeeing de façon régulière se tiennent davantage sur les rues Papineau et de Lorimier tandis que les jeunes de l'extérieur de Montréal vont se retrouver sur la rue Saint-Denis et dans le centre-ville.



Lorsqu'un jeune se retrouve à la rue, il doit prendre les moyens qui sont à sa disposition pour survivre. Or, ces moyens sont la prostitution, le vol, la quête, la vente de drogue et plus récemment, le squeegeeing. Le jeune prendra le moyen qui correspond à ses compétences et aux occasions qui lui sont offertes. Certains vont faire de la prostitution mais ne voleront jamais et vice versa. D'autres se sentent incapables de voler et vont prioriser la quête même si cela est moins payant. Les jeunes de la rue qui pratiquent le même moyen de survie ont donc des valeurs en commun.

Le squeegeeing est, pour le jeune, une alternative à la mendicité passive ; cette activité est davantage rémunératrice que la quête traditionnelle. Selon certaines sources (articles de journaux), elle procure entre 10 \$ et 20 \$ de l'heure. Cependant, ce chiffre tendrait à baisser entre les 8 \$ et 15 \$ suite aux témoignages de certains jeunes et intervenants. D'autres jeunes disent ne pas pouvoir donner d'estimation puisque leur rémunération est irrégulière.

Les intervenants qui œuvrent auprès des jeunes affirment que ce travail peut aussi renforcer leur estime de soi, ce qui n'est pas négligeable dans la poursuite d'une éventuelle réinsertion sociale.

«Faire du squeegeeing c'est mieux que de quêter. Moi chu pas capable de quêter, j'ai trop de fierté.» (jeune)

Selon les intervenants, le jeune qui fait du squeegeeing son moyen principal de survie peut être sur le coin de la rue à 8 heures le matin et développe des habitudes requérant une certaine stabilité ou susceptible de l'engendrer. Le squeegeeing est pour eux à la fois un

moyen de survie et un moyen de valorisation personnelle. La pratique du squeegeeing développe aussi d'autres habiletés chez les jeunes puisque ceux-ci doivent faire montre de dextérité et apprendre comment vendre leur produit et s'adresser aux gens. De plus, les jeunes qui font du squeegeeing apprennent à se fixer des objectifs et démontrent une certaine capacité d'organisation.

La pratique du squeegeeing constitue donc un moyen de survie, une certaine prise de pouvoir et une opportunité de réalisation personnelle. Par contre, il se peut aussi que le jeune pratique le squeegeeing parce qu'il n'a pas de meilleur choix. En effet, certains jeunes expliquent qu'ils préféreraient travailler et acquérir une certaine stabilité. Ceux qui ont une histoire positive sur le marché du travail semblent davantage orientés vers ce choix. Les jeunes de la rue qui ont des petits contrats de travail préfèrent ce mode de vie au squeegeeing. Malgré cela, la vie dans la rue, avec tout ce qu'elle comprend, est un obstacle important pour y parvenir.

Cependant, les jeunes qui ont déjà travaillé ont souvent eu des conflits avec leurs employeurs et ne veulent pas revivre une mauvaise expérience. Le squeegeeing est donc pour eux une alternative intéressante où ils peuvent être leur propre patron. L'expérience de travail salarié aurait souvent été chez le jeune une source d'exploitation ou aurait procuré un revenu insuffisant dans le cadre d'un travail à temps partiel.

C'est entre autre pour cette raison qu'il n'est pas rare que le jeune se livre à des activités rémunératrices illicites.

5. POURQUOI FAIRE

«Dans une shop à 6 \$ de l'heure, tu fais pas d'argent, tu te fais exploiter (...) Pour vivre, tu as à faire un minimum de travail. T'as pas besoin de te mettre dans une situation d'exploité. Je ne vois pas une vie sans travail, je vois une vie sans exploitation.» Yves, 23 ans³¹

Plusieurs intervenants affirment que la pratique du squeegeeing peut être un bon moyen pour ne pas se retrouver complètement dans la rue. En effet, selon notre enquête, 3 jeunes sur 17 ont dit que l'argent du squeegeeing leur servait, entre autres, à payer leur loyer. Dix sur 17 mentionnent que l'argent gagné leur sert aussi à se payer des activités culturelles et des voyages. Quatorze affirment que leur revenu leur sert aussi à se procurer de la nourriture. Le revenu provenant du squeegeeing sert à la consommation de drogues chez tous les répondants.

Le squeegeeing permet aussi au jeune d'avoir le choix de consommer ou non sur les heures de travail. De plus, le jeune peut décider lui-même combien de temps il travaillera, à quelle heure, etc. Le squeegeeing peut donc procurer un certain sentiment de liberté au jeune qui le pratique. Cependant, la rue amène souvent l'impression d'en être prisonnier et d'avoir à se battre pour survivre à l'intérieur d'un cercle vicieux.

Parmi les types de services dont les jeunes de la rue disent avoir besoin, 61,6% souhaitent de la formation en vue d'un métier ou d'un emploi.³² Des intervenants expliquent que les jeunes veulent travailler ; seulement, la rue n'est pas l'endroit idéal pour démarrer une recherche d'emploi. En effet, le jeune qui vit dans la rue peut être rejoint dans certains organismes com-

munautaires mais cela peut constituer un frein pour l'employeur, qui préférera engager un jeune domicilié.

Certains intervenants mentionnent que la plupart des jeunes de la rue se projettent dans l'avenir comme étant des travailleurs. Toutefois, ils n'en sont pas là dans leur cheminement. Une intervenante explique que les jeunes de la rue ont besoin de programmes d'emploi adaptés à leurs compétences et à leurs désirs. Son organisme offre le programme Pouce-vert. Il s'agit d'un emploi rémunéré où les jeunes entretiennent un jardin, en récoltent les produits qu'ils cuisinent ensemble par la suite.

La moitié des jeunes inscrits au programme pratiquaient le squeegeeing avant de participer à Pouce-vert. Le nombre d'inscriptions au programme dépasse toujours le nombre de places disponibles. De plus, la responsable affirme que la moitié des jeunes qui ont participé au programme en 1998 ont par la suite réintégré le marché du travail. Certains ont arrêté de consommer mais l'intervenante de Pouce-Vert dit avoir remarqué que les jeunes ont de la difficulté à gérer les émotions positives, ce qui en aurait entraîné plusieurs à rechuter à mi-chemin du programme. Ils sont habitués à vivre des événements négatifs, ce qui entraîne insécurité et peur de l'inconnu quand vient le temps de la réussite, explique l'intervenante. La plupart d'entre eux ont cependant cessé leur consommation à la fin du programme.

En ce qui concerne plus particulièrement la pratique du squeegeeing, il a été demandé aux jeunes s'ils considéraient l'illégalité de leur moyen de survie comme étant problématique et quelles sont les solutions qu'ils propo-

31 HOULE Marc-André. *TNT : un dossier explosif les valeurs et les pratiques des jeunes face au travail et au non-travail*. Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain, 1995, p.41

32 ROY Élise. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH, étude de prévalence*. Unité de santé publique, 1996, p.12



5. POURQUOI FAIRE

sent. À la première question, 14 sur 17 ont répondu par l'affirmative. Parmi ceux-ci, 12 ont proposé des solutions et 1 réponse a été rejetée à cause du caractère illisible de l'écriture. Voici ce que les jeunes ont écrit :

«Faire comprendre à la population que faire du squeegeeing c'est mieux que de voler. Et quand on fait du squeegeeing, on travaille et que c'est pas pour le fun.»

«La plupart des citoyens ne veulent pas donner de l'argent aux squeegees parce qu'ils savent que la plupart se droguent. Ce à quoi ils ne pensent pas, c'est que c'est beaucoup mieux qu'un squeegee *squeegee* pour sa drogue au lieu d'aller voler.»

«Le légaliser»

«Ça irait beaucoup mieux si c'était légal.»

«Légaliser pour ceux qui sont dans la rue. Donner des permis pour empêcher les crevettes (nourries-logées) de squeegee. Donner des permis pour sauver les tickets.»

«La police devrait arrêter de nous donner des tickets, par contre, elle ne devrait pas imposer de permis ou des endroits pour en faire.»

«Être polie envers les citoyens. Ne pas les obliger. Choisir différents coins de rue pour le squeegee.»

«Que le monde donne plus d'argent comme ça on serait moins souvent sur le bord de la rue.»

«Ça serait mieux si ça serait légal et on payait des taxes parce que j'ai eu des tickets et je ne sais vraiment pas comment je vais faire pour les payer. La plupart du monde qui font du squeegee ont pas d'argent. »

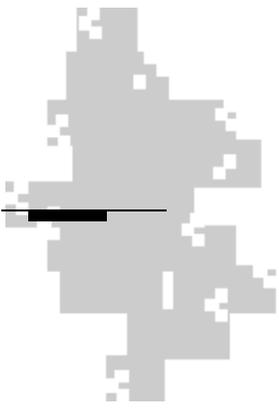
«Avoir un travail pour payer un appart.»

«Les gens en difficulté qui font du squeegee régulièrement devraient aller dans les agences de placement.»

Parmi les 3 qui ont répondu ne pas considérer l'illégalité de la pratique comme étant un problème, l'un d'entre eux explique :

«Si ça devient légal, il y aura trop de monde et ce ne sera pas payant et deuxièmement, c'est un travail de rue, donc la solution est dure à trouver.»

Il est donc possible de percevoir chez les jeunes de la rue qui font du squeegeeing une crainte de voir leur nombre augmenter.



Les jeunes de la rue, ayant une consommation de psychotropes plus élevée que les jeunes domiciliés, seraient plus à risque d'avoir recours à des actes criminels pour se les procurer. Pour cette raison et bien d'autres, bon nombre d'organismes communautaires et institutionnels, qui œuvrent auprès des jeunes de la rue, s'inspirent de l'approche de la réduction des méfaits dans leurs interventions. Celle-ci propose une

«démarche de santé collective visant plutôt que l'élimination de l'usage de psychotropes (ou d'autres comportements à risques ou addictifs) à ce que les principaux intéressés puissent développer des moyens de réduire les conséquences négatives liées à leurs comportements et aux effets pervers des contrôles sur ces comportements, pour eux-mêmes, leur entourage et la société, aux plans sanitaire, économique et social.»³³

Dans une telle perspective, il est possible d'affirmer que la pratique du squeegeeing peut être, pour le jeune, une alternative à des actes délinquants plus graves tels que le vol et la prostitution. En effet, les conséquences qu'engendrent le squeegeeing sont moins grandes que celles qui découlent du vol et de la prostitution, et ce, autant pour la population en général que pour le jeune lui-même. Les intervenants ajoutent que le jeune est beaucoup plus fier lorsqu'il fait du squeegeeing que lorsqu'il est obligé de voler pour obtenir sa dose. De plus, les conséquences sur la santé mentale et physique de la prostitution sur le jeune qui la pratique sont beaucoup plus néfastes que le maniement de la raclette au coin de la rue.

Certains intervenants ont aussi mentionné que les jeunes qui doivent se

cacheer pour contraventions de squeegeeing non-payées vont généralement se mettre à la vente de drogue, ce qui contribue à maintenir ou à augmenter la criminalité. Or, les jeunes qui font du squeegeeing sont plus visibles pour les travailleurs de rue et peuvent donc bénéficier d'un meilleur accès aux ressources.

Durant les rencontres informelles avec les jeunes, plusieurs ont expliqué que c'était mieux de faire du squeegeeing que de voler.

«J'ai fait tous les coups possibles, parce que j'ai besoin d'argent pour mon héroïne. Mais grâce au squeegee, j'ai tout arrêté ça : je fais 150 \$ par jour en lavant des vitres. Je n'ai même plus besoin de B.S. Il me semble que c'est mieux comme ça man...»³⁴

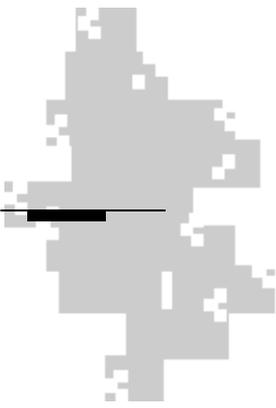
Par ailleurs, selon des policiers, il pourrait s'agir d'une excuse facile utilisée par les jeunes afin qu'ils puissent continuer leur pratique.

Bien que faire du squeegeeing représente pour le jeune une activité constructive, il demeure que cette activité est illégale, parfois dangereuse pour celui qui la pratique et parfois harcelante pour les automobilistes. En effet, certains jeunes qui font du squeegeeing peuvent aussi se montrer agressifs ou intimidants envers les automobilistes.

Par contre, certains intervenants ont affirmé que les jeunes peuvent aussi être victimes de l'agressivité gratuite de certains automobilistes. Un jeune explique avoir eu cinq points de sutures suite à une altercation avec un conducteur de véhicule. Les jeunes n'iront évidemment pas porter plainte dans un tel cas.

33 BRISSON P. *L'approche de la réduction des méfaits : sources, situations, pratiques*. Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CLPTC), Gouvernement du Québec, 1997, p.9

34 TROTTIER É. "Les Squeegees n'apprécient guère la présence accrue des policiers". La Presse, 17 mai 1998



La judiciarisation du jeune qui pratique le squeegeeing débute par la signification du constat d'infraction. Le dit constat est émis en vertu du Code de la Sécurité Routière (C.S.R.) (art 448). Pour qu'un constat puisse être judiciarisé, le contrevenant doit obligatoirement être identifié. Ainsi, l'article 72 du Code de procédure pénale (C.p.p.) prévoit qu'un agent de la paix ayant des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis une infraction peut exiger qu'elle lui déclare ses nom et adresse afin que soit dressé le constat.³⁵

L'alinéa 2 du présent article prévoit que la personne chargée de l'application de la loi peut demander une confirmation de ces renseignements (ex. pièce d'identité) si elle a des motifs raisonnables de croire que les renseignements fournis sont faux. Dès lors, le policier peut procéder à l'arrestation du jeune pour trois raisons :

1. Lorsque la personne informée de l'infraction alléguée contre elle refuse de fournir ses noms et adresse ou les renseignements permettant d'en confirmer l'exactitude. (art. 74 C.p.p.)
2. Lorsqu'il s'agit du seul moyen raisonnable à la disposition de l'agent de paix pour mettre un terme à l'infraction. (art. 75 C.p.p.)
3. Lorsque le défendeur refuse ou néglige de payer le cautionnement exigé par l'agent de paix en vertu des articles 76 ou 77 du C.p.p. (art. 79 C.p.p.) (Un cautionnement peut être exigé lorsque l'agent de paix a des motifs raisonnables de croire que le défendeur est sur le point d'échapper à la justice en quittant le territoire du Québec.)

La personne détenue suite à une arrestation doit être conduite devant un juge dans les plus brefs délais, au plus tard, vingt-quatre heures après l'arrestation. Cependant, le juge doit remettre la personne en liberté lorsque la détention n'est plus justifiée eu égard aux articles 74, 75 ou 79 du C.p.p..

Si le jeune n'est pas détenu suite à une arrestation, il a trente jours pour réagir à la signification du constat. S'il ne donne aucune réponse à l'intérieur de cette période, il est considéré comme plaidant non-coupable. Étant donné qu'il n'a pas répondu dans les 30 jours, le jeune perd le droit d'être avisé de la date du procès et celui-ci aura lieu par défaut, c'est à dire sans lui (art. 166 C.p.p.). Lors du procès, la preuve doit être faite hors de tout doute raisonnable que la personne a commis l'infraction. La poursuite doit donc faire la preuve de l'identité et démontrer que le contrevenant se tenait sur la chaussée pour traiter avec l'occupant d'un véhicule.

Suite à un jugement de culpabilité, le jeune dispose d'un délai (selon la discrétion du juge, normalement 30 jours). S'il ne peut payer à l'intérieur du délai prescrit, il peut se présenter devant le percepteur pour s'acquitter de l'amende ou prendre un arrangement de paiement avec ce dernier. Lorsque le jeune ne le fait pas, un bref de saisie lui sera émis. Comme la plupart des jeunes concernés n'ont rien à saisir, ils peuvent recevoir un mandat d'amener qui consiste en l'obligation de se présenter devant le percepteur. Le contrevenant disposera des choix suivants : payer immédiatement, prendre une entente de paiement ou faire des travaux compensatoires ; c'est le percepteur qui dispose du pouvoir discrétionnaire. Mentionnons qu'à Montréal, le nombre de places disponi-

35 Voir Annexes 8-9 pour la version intégrale des règlements

7. LA JUDICIARISATION

bles pour faire des travaux communautaires est présentement très limité.

Lorsque le jeune ne respecte pas le mandat d'amener, un mandat d'emprisonnement peut être émis. Le juge a le pouvoir discrétionnaire quant à la peine à attribuer. Selon les informations obtenues à la Cour municipale, la tendance consiste à condamner à une journée de prison par tranche de 25 \$.

À la demande du PDQ 21, une procureure de la Cour municipale a répertorié 116 constats émis lors de l'été 1998, soit en vertu du règlement municipal (RRVM c-4 art 21) ou du Code de la Sécurité Routière (art.448). L'analyse de ces contraventions s'est déroulée entre le 10 janvier et le 11 février 1999. Sur les 116 billets émis, 22 sont irréguliers (gâchés, non-signifiés, non-traités), 94 ont été fixés pour une instruction. De ce nombre, 90 dé-

fendeurs n'ont pas enregistré de plaider dans le délai prescrit et 66 d'entre eux ont été déclarés coupables par défaut. Ces chiffres viennent fortement appuyer les dires des intervenants et les témoignages des jeunes au sens où ils ne paient pas leurs contraventions et ne jouent pas de rôles actifs dans leur dossier judiciaire.

Un bref de saisie a par la suite été émis dans les dossiers des personnes jugées coupables par défaut. C'est donc dire que 6 mois après la signification du constat, le processus n'en est qu'à la deuxième étape. Parce que ces données sont trop récentes, il est impossible de déterminer combien seront emprisonnés sur le nombre total. Par contre, tous les jeunes rencontrés qui effectuent du squeegeeing sur une base régulière ont mentionné avoir fait de la prison un jour ou l'autre.

À partir de documents recueillis en 1998, voici un aperçu du dossier des frais encourus par un jeune ayant pratiqué le squeegeeing pendant l'été.

Date Signifié ou infraction	Amende \$ (+frais fixe)	Date du jugement	Date de bref de saisie	Date du préavis de mandat d'emprisonnement	Frais administratifs	Frais totaux
14 juill. 98	135\$	24 nov.98	11 déc. 98	26 juill. 99	83 \$	218 \$
22 juill. 98	135\$	22 oct. 98	N/D	26 juill. 99	81,87 \$	216,87 \$
28 juill. 98	135\$	N/D	N/D	26 juill. 99	164,35 \$	299,35 \$
2 août. 98	27\$	5 nov. 98	8 jan. 99		191 \$	218 \$
8 août. 98	27\$	12 nov. 98	15 jan. 99		109 \$	136 \$
9 sept. 98	27\$	N/D	29 jan. 99		130,63 \$	157,63 \$
12 août 98	27\$	N/D	5 févr. 99		109 \$	136 \$
3 sept. 98	27\$	17 nov.98	Dossier fermé le 25 nov. 98		\$0 \$	0 \$
20 sept.98	27\$	N/D	N/D		\$109 \$	136 \$
9 constats	\$567		(-\$27)		977.85 \$	TOTAL 1517,85 \$

Ce jeune a donc trois mandats d'emprisonnement émis contre lui. Les frais inhérents aux procédures se retrouvent à être plus élevés que l'amende elle-même. On retrouve les frais fixes reliés à la procédure (57 \$ pour un jugement par défaut) et les frais relatifs (par exemple les frais d'huissier qui peuvent être différents d'un constat à l'autre).

En tenant compte des dates concernant l'émission des contraventions, il est possible de constater que les policiers ont distribué des billets en vertu du C.S.R. article 448 (27 \$) plutôt que ceux inhérents au défunt article municipal (RRVM C.4.1) (135 \$) au mois d'août 1998. Par contre, certains jeunes ont témoigné avoir reçu des contraventions de 135 \$ dernièrement. Un policier interviewé répond que cela dépend du policier et de l'attitude du jeune envers celui-ci. Il ajoute qu'il ne sert à rien d'émettre des constats de 135 \$ puisque les jeunes n'ont pas les moyens de les payer. Cependant, il semble que les jeunes ne prennent pas en considération ce changement puisque de toute façon, que ce soit 27 \$ ou 135 \$, ils n'ont pas les moyens de payer.

Au niveau des jeunes, il semble rarissime que ceux-ci paient leurs contraventions puisqu'ils n'en ont pas les moyens et se résignent à faire de la prison. Une avocate au Bureau de l'Aide juridique du centre-ville, section criminelle, précise que le déroulement de la procédure peut s'échelonner sur une longue période. Le jeune peut donc avoir fait du squeegeeing durant un été, avoir reçu des contraventions à cet effet sans toutefois y remédier et retourner chez ses parents à la fin de l'été. Par la suite, les parents reçoivent un bref de saisie, ce qui n'améliore en rien les relations familiales.

Dans tous les cas où le juge impose une peine, les objectifs suivants doivent le guider dans sa décision : dénoncer, isoler, réparer, donner l'exemple, réhabiliter et responsabiliser. En constatant les réactions des jeunes en lien avec le système judiciaire actuel, il est évident que les objectifs sont loin d'être rencontrés. En effet, ces buts notables que poursuit notre système de droit pourraient être atteints en prenant des moyens plus adéquats pour rejoindre les jeunes de la rue.

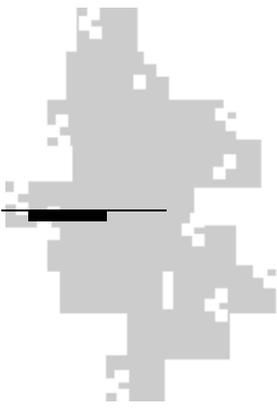
Les contraventions impayées pour squeegeeing sont souvent la porte d'entrée de la prison pour ces jeunes, selon une avocate de l'Aide juridique. De plus, un policier explique que la prison fait naître ou renforce souvent les habitudes criminelles du jeune qui se fera de nouveaux contacts dans le milieu. Les intervenants expliquent qu'en plus d'accentuer la criminalité, la judiciarisation du squeegeeing contribue à maintenir les jeunes dans la précarité. En effet, lorsque le jeune finit par être en mesure de se prendre



7. LA JUDICIARISATION

un appartement, il se fait accoster par la police, décline son identité puis se fait arrêter pour contravention impayée. Lorsqu'il va en prison, il perd son logement, se retrouve à la rue et ainsi de suite.

Les jeunes de la rue représentent un groupe vulnérable quant à d'éventuels abus ou non-respect de leurs droits. La précarité de leur statut socio-économique, juxtaposée au dérangement occasionné par leur seule présence sur la place publique, augmente les risques de discrimination et de non-respect de leurs droits. Plusieurs d'entre d'eux ne peuvent avoir recours à un avocat pour dénoncer les abus dont ils sont victimes. Selon les observations des intervenants du milieu communautaire, le jeune peut accumuler une panoplie de contraventions attribuées selon un mode plutôt discriminatoire. Une avocate de l'Aide juridique explique qu'il faudrait une enquête de la Commission des droits de la personne afin de prouver que les droits des jeunes de la rue sont souvent violés.



Selon les résultats de la recherche menée cet été :

- La moitié (6) des commerçants interrogés (12) affirment que la présence des jeunes qui font du squeegeeing les dérange ; l'autre moitié est scindée en deux : trois ont répondu ne pas être dérangés par leur présence et trois ont répondu que cela dépendait.
- Pour cinq des commerçants interrogés, ces jeunes sont des consommateurs au même titre que les autres.
- Deux commerçants ont répondu qu'ils sont là mais ne dérangent personne. Un commerçant affirme avoir des jeunes qui font du squeegeeing comme clients réguliers et les appeler par leur nom. Un autre commerçant mentionne faire laver les vitres de son restaurant par les jeunes en échange d'un lunch.
- Certains commerçants ont mentionné que s'ils sont corrects avec les jeunes, ceux-ci le seront avec eux.

C'est donc dire que pour certains commerçants, la cohabitation pacifique avec les jeunes qui font du squeegeeing est chose possible.

Parmi les irritants que créent certains jeunes qui font du squeegeeing, le vol est le plus mentionné (5 fois), bien qu'il s'agisse souvent de vols mineurs (savon, lave-glace, squeegees, papier à main). Cela occasionne un stress chez les commerçants ainsi que des pertes économiques.

Parmi les commerçants interrogés, trois d'entre eux disent vivre des désagréments concernant les excréments provenant des chiens appartenant à certains jeunes de la rue. La mendicité a été rapportée comme irritant par trois commerçants qui déplorent que leur clientèle se fasse intimider dans leur commerce. Ces derniers avertissent le jeune de cesser son activité et la plupart du temps, il collabore. Deux commerçants sur douze ont mentionné que leur personnel se fait parfois intimider par les jeunes qui font du squeegeeing et trois ont déploré le fait que les jeunes consomment de la drogue à l'intérieur des salles de bain.

Certains commerçants précisent que les jeunes qui viennent de l'extérieur du Québec sont moins respectueux et ternissent l'image des jeunes de Montréal qui font du squeegeeing régulièrement.

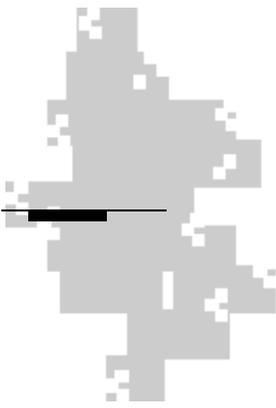
Parmi les sept commerçants interrogés, quatre affirment que la présence des jeunes qui font du squeegeeing les dérange. Deux disent que cela dépend des circonstances et un seul a expliqué que la présence des jeunes ne le dérange pas. Ceux-ci vont à son restaurant pour changer leur monnaie, ce qui rend service au gérant de l'établissement. Par ailleurs, un restaurateur mentionne que les jeunes sont des consommateurs comme les autres. Un propriétaire explique que les jeunes de Montréal «comprennent qu'il ne faut pas quêter à l'intérieur de son restaurant» mais les jeunes de l'extérieur ont de la difficulté à respecter cette consigne.



8. LE POINT DE VUE DES COMMERÇANTS

La consommation de drogue dans les toilettes a été rapportée à six reprises. Les commerçants rencontrés restreignent habituellement l'usage des toilettes à leur clientèle. Une commerçante a mentionné qu'ils laissent leurs seringues dans les poubelles et bien que la plupart d'entre eux mettent le capuchon sur la seringue, une employée s'est déjà piquée en vidant les poubelles. La mendicité par les jeunes intimide la clientèle chez quatre commerçants et l'un d'entre eux rapporte que ses employés doivent maintenir leurs efforts pour cohabiter avec les jeunes de la rue sans nuire à la clientèle. Un propriétaire mentionne que l'attroupement des jeunes devant son commerce nuit à l'entrée des clients. Deux commerçants précisent que la véritable problématique ne se situe pas au niveau des jeunes qui font du squeegeeing, mais qu'elle provient plutôt de tous ceux qui s'agglutinent autour, comme les vendeurs de drogue, ceux qui se couchent sur le trottoir avec leur chien, et ceux qui quêtent.

Deux commerçants ont mentionné que l'itinérance nuit à l'image de la rue Saint-Denis. La fréquence des désagrèments tend à s'estomper lorsque les commerçants sont plus éloignés des intersections.



Lors de l'apparition du phénomène du squeegeeing, les automobilistes ressentent beaucoup d'insécurité face à cette pratique qui leur semblait imposée. Selon une agente de police socio-communautaire, il semblerait que les jeunes soient maintenant plus enclins à demander la permission ; le simple fait que les automobilistes savent qu'ils peuvent refuser les services du jeune semble leur procurer une certaine sécurité.

«Astheure y sont polis les squeegees, quand tu leur dis non, y insistent pas.» (Résidente de la rive sud)

Par ailleurs, les opinions au sujet de la pratique semblent être assez diversifiées. En effet, sur les 17 automobilistes interrogés, six ont répondu que la présence des jeunes qui font du squeegeeing les dérangeait, six ont dit que cela dépendait et cinq ont affirmé que cela ne les dérangeait pas.

Sept ont répondu avoir parfois recours à leurs services, quand ils ont de la monnaie et que les vitres de leur véhicule sont sales. Un autre mentionne que l'attitude du jeune y est pour beaucoup.

Parmi les automobilistes interrogés, la moitié ont déjà eu des désagréments avec les jeunes pratiquant le squeegeeing. Six disent avoir été victimes d'intimidation (violence verbale ou comportement agressif) et un autre automobiliste rapporte s'être fait égratigner son véhicule et s'être fait souvent barbouiller sa vitre.

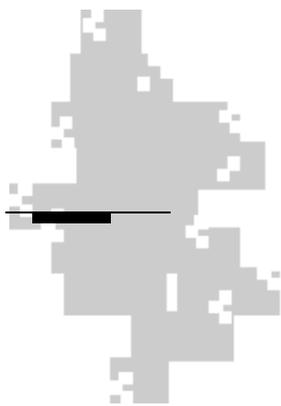
En guise de piste de solution, deux automobilistes suggèrent une réglementation de la pratique du squeegeeing assortie à un code d'éthique auquel ils devraient se conformer.

«Le fait de pratiquer dans l'illégalité ne les incite guère au civisme» (Résidente de la rive-sud)

Quatre automobilistes préfèrent que les autorités gardent le statu quo si les jeunes respectent le refus des conducteurs de véhicule.

Cinq automobilistes ont une opinion plus drastique et considèrent que les autorités devraient être plus sévères. L'un d'entre eux suggère de «tous les mettre dans l'armée «et un autre croit que ces jeunes devraient être» tous enfermés puisqu'ils rejettent la société et en veulent à l'argent des payeurs de taxes».

Les automobilistes non-dérangés ont eu peu de désagréments. Ceux pour qui le squeegeeing dérange avaient des réactions plus agressives au niveau du sujet de la recherche. Parfois, les jeunes peuvent être désagréables de façon gratuite mais il est aussi possible que ce soit l'automobiliste qui suscite l'agressivité chez les jeunes.

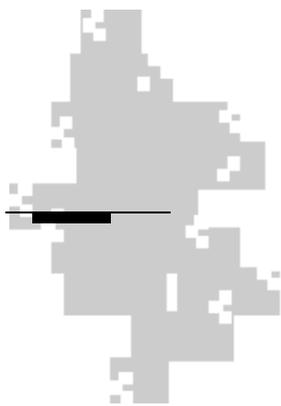


Un «focus group» a eu lieu le 27 octobre 1999 afin de clore la présente recherche. Suite à la lecture de la version préliminaire du rapport, les personnes présentes devaient apporter leurs commentaires et arriver à des consensus au niveau de leur compréhension de la situation actuelle et des pistes de solutions possibles à explorer. (Pour une description détaillée, voir annexe 7)

Aux dires des participants, le rapport cerne le sujet, mais il aurait pu traiter davantage du contexte de pauvreté et de l'évolution des jeunes de la rue.

Selon le «focus group», l'élimination complète du phénomène est présentement impossible. Le squeegeeing est davantage une manifestation symptomatique d'un mal collectif. De plus, le squeegeeing s'inscrit dans une économie spécifique aux jeunes de la rue et correspond à leurs valeurs, à leur image et à leur rythme de vie. En effet, ce métier offre un horaire souple, contribue à l'amélioration des conditions de vie des jeunes qui le pratiquent et est plus valorisant que la vente de drogue ou la prostitution. Le groupe a aussi mentionné que le squeegeeing est le résultat d'un manque d'emploi adapté aux jeunes de la rue. En ce sens, il suggère la mise sur pied d'une coopérative dans laquelle les jeunes auraient des ressources et des moyens pour réaliser des projets qui correspondent à leurs aspirations.

Face à cette situation, il faut faire preuve de tolérance et ne pas chercher de coupables. De plus, les policiers ne devraient pas être les seuls à porter la responsabilité de gérer cette situation puisqu'elle concerne tout le monde. Une mobilisation des différents acteurs concernés a été souhaitée afin de trouver des alternatives à la judiciarisation de la pratique du squeegeeing dans le but d'éviter la stigmatisation du jeune dans ce qui, souvent, ne constitue qu'une étape de sa vie.



Bien que la présente recherche ait porté exclusivement sur le phénomène du *squeegeeing*, il demeure qu'il s'agit là d'un symptôme trouvant sa source dans les structures sociales actuelles. Lorsque l'on constate le taux de décrochage scolaire, la prévalence des troubles de santé mentale et la pauvreté chez les jeunes, il est pertinent de se questionner quant aux alternatives offertes par notre société. Ajoutons que dans un contexte où les coupures dans les programmes sociaux sont courantes et où le marché du travail offre de moins en moins d'opportunités intéressantes pour les jeunes, ceux-ci doivent se créer des moyens à leur portée pour subsister et le *squeegeeing* est un de ceux-là. Les jeunes de la rue ont en effet peu d'emploi et de programmes adaptés à leurs valeurs et à leurs compétences.

Selon les constats des intervenants et du «focus group», l'abus de psychotropes chez ces jeunes, qui soulagent leur souffrance dans l'immédiat, est aussi le reflet d'une société possédant une vision court terme, mettant sur pied des moyens pour dissimuler les problèmes plutôt que de les enrayer dans une perspective à plus long terme.

En tenant compte de la recherche effectuée, les jeunes qui pratiquent le *squeegeeing* semblent être une représentation caractéristique des jeunes de la rue. Ils sont généralement âgés entre 18 et 21 ans et, en majorité, arborent un look punk, quoique certains aient un look plus sobre. À travers leur pratique, les jeunes prônent le partage autant que le «chacun pour soi.» C'est une anarchie pacifique qui se dégage généralement de leur pratique, conformément aux valeurs du mouvement punk, de l'instabilité générée par la vie dans la rue et du besoin de survie. Par

ailleurs, la solidarité se développe par petits groupes et ceux qui pratiquent le *squeegeeing* à l'occasion savent où ils ne doivent pas aller. Souvent, la rue constitue une étape dans la vie du jeune dont l'issue dépendra de plusieurs facteurs individuels et sociaux.

Selon les jeunes et les intervenants qui travaillent avec eux, le *squeegeeing* constitue une alternative aux actes délinquants plus graves (vol, prostitution, vente de drogue). En effet, lorsqu'ils ont accès à ce moyen de survie, ils semblent perpétrer un peu moins d'actes délinquants que les autres jeunes de la rue. Pour plusieurs jeunes, le *squeegeeing* est leur gagne-pain privilégié. Ceux-ci n'ont alors pas recours au vol, à la prostitution et à la vente de drogue; ce qui démontre que la pratique du *squeegeeing* leur permet d'éviter les actes plus graves, qu'ils soient des consommateurs de drogues réguliers ou occasionnels. Les actes délinquants plus graves ne sont présents que lorsque le jeune consomme de la cocaïne, ce qui amène à penser que le *squeegeeing*, par l'argent qu'il procure, peut contribuer à réduire la fréquence des actes délinquants plus graves commis par les consommateurs de cocaïne, sans nécessairement les éliminer totalement.

De plus, un tel travail développerait chez le jeune des habiletés transférables s'il souhaite éventuellement un emploi légal. Notamment, selon les intervenants, le *squeegeeing* renforcerait l'estime de soi, la capacité à se fixer des objectifs, la capacité à vendre son produit et la capacité à s'organiser. Il s'agit d'un travail qui procure une certaine liberté au jeune puisqu'il peut se faire dans toutes les langues, à toutes heures et où le jeune est son propre patron. Ajoutons à cela que le *squee-*

geeing est plus payant que les emplois au salaire minimum qui leur sont disponibles. Ce métier est donc conforme aux valeurs des jeunes qui le pratiquent.

Le portrait du squeegeeing à Montréal diffère selon la saison, puisque ceux qui pratiquent l'hiver sont des Montréalais ayant recours à l'activité comme gagne-pain quotidien. L'été, le paysage se complique puisque les jeunes viennent de partout, pour des raisons différentes : envie de voyager, fuite de l'atmosphère familiale, etc. Notons que cette année le phénomène est à la baisse.

Bien que plusieurs jeunes se disent fiers de faire ce travail et de bien l'effectuer, certains peuvent parfois se montrer harcelants envers les automobilistes, ce qui peut provoquer de l'insécurité et amener une certaine intolérance de la part de ces derniers. De par leur pratique, les jeunes peuvent aussi retarder la circulation aux heures de pointe, ce qui impatiente les automobilistes.

Pour certains marchands, l'attroupe-ment de jeunes devant leur commerce constitue un problème, surtout lorsque leur présence a pour conséquence d'engendrer la malpropreté des lieux. De plus, le vol occasionnel d'équipement (savon, lave-glace, squeegees) engendre des désagréments aux propriétaires d'établissements et ce, sur les rues Ontario et Saint-Denis. La consommation de drogue dans les toilettes des commerçants est davantage problématique sur la rue Saint-Denis.

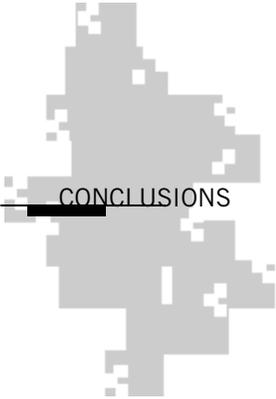
Les philosophies d'intervention des policiers et des groupes communautaires sont diamétralement opposées. Les policiers, eux, doivent assurer la sécurité des citoyens et interviennent dans le

but de diminuer les irritants vécus dans les quartiers, notamment, la présence des jeunes de la rue. Parallèlement, les organismes communautaires offrent à ces mêmes jeunes des services de soutien (hébergement, dépannage alimentaire, écoute, suivi et référence). Ces interventions communautaires viennent à l'encontre de l'approche plus répressive utilisée par les policiers et suggérée par certains commerçants. C'est donc dire que les uns semblent nuire au travail des autres.

Évidemment, certains jeunes de la rue peuvent parfois avoir un comportement dérangeant, ce qui alimente les préjugés à l'endroit de tous les autres jeunes de la rue. Les interventions des policiers sont motivées par les plaintes des résidents et des commerçants de leur quartier. Ils tentent donc par divers moyens, allant de la simple contravention à «l'abus de pouvoir», de contrôler le phénomène. L'attitude d'intolérance de certains policiers alimentent aussi les préjugés des jeunes envers les porteurs d'uniforme.

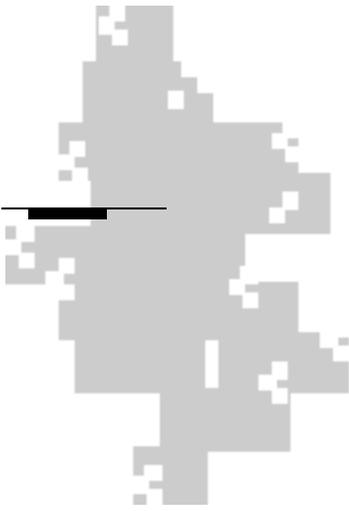
Il arrive que le mépris de ces derniers entraîne un sentiment de frustration chez les jeunes de la rue, augmentant ainsi les tensions et la méfiance envers le corps policier.

Par ailleurs, la «judiciarisation» de la pratique ne semble pas donner de résultats concrets si ce n'est que déplacer certains jeunes vers d'autres quartiers et d'autres villes, comme Toronto. De plus, les jeunes de la rue reçoivent souvent des contraventions inhérentes à des règlements pour lesquels ils sont les seuls à écoper (avoir marché sur le gazon, avoir pris plus d'une place sur un banc public, avoir craché par terre, avoir traversé sur un feu rouge, avoir consommé sur la voie publi-



CONCLUSIONS

que, avoir uriné sur la voie publique). Sachant que les jeunes n'ont pas tendance à payer ces contraventions, la procédure judiciaire se termine souvent par l'incarcération de ces derniers. Cela a pour conséquence de stigmatiser les jeunes qui font du squeegeeing et d'entraîner des coûts sociaux importants. De plus, la prise en charge des jeunes pratiquant le squeegeeing par le système judiciaire empêche le jeune de se responsabiliser. Il s'agit pourtant du seul moyen dont disposent présentement les autorités pour gérer cette activité. Des alternatives doivent donc être développées.



À la lumière des informations obtenues pendant la présente recherche, il est impératif de développer des alternatives pour les jeunes pratiquant le squeegeeing. Compte tenu que les différents acteurs consultés se sont entendus pour dire que l'élimination complète du phénomène est présentement impossible, il est recommandé :

Cette recommandation vise à trouver des solutions pour réduire la stigmatisation chez ces jeunes. Dans la recherche d'alternatives, il faudrait prendre en compte les besoins des jeunes tout en favorisant leur responsabilisation. Nous visons, par l'entremise de cette recommandation, une diminution du nombre de causes entendues à la Cour municipale concernant des contraventions impayées pour pratique du squeegeeing. Une telle initiative pourrait aussi contribuer à améliorer le dialogue entre les différents acteurs concernés par la situation. À cet effet, Spectre de rue et le Service des sports, des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal enclencheront le processus de mise sur pied du comité de travail pour réaliser ce projet.

Nous recommandons la création d'une banque d'emplois adaptés à la réalité des jeunes pratiquant le squeegeeing ainsi qu'un service de soutien à la réalisation de projets qui correspondent à leurs besoins et limites. Il serait souhaitable de favoriser la concertation entre les milieux scolaire, commercial et industriel, afin d'offrir des emplois ponctuels aux jeunes pratiquant le squeegeeing ; ceci, dans le but de créer un pont entre la marginalité et l'intégration sociale. De cette manière, le jeune qui veut travailler pourrait le faire sur une base journalière dans le respect de son cheminement. Quant aux jeunes qui désirent démarrer des projets spécifiques, ils pourraient avoir le soutien nécessaire à leur réalisation. Plusieurs projets souhaités par les jeunes sont étroitement liés à la protection de l'environnement et à la culture de produits écologiques.

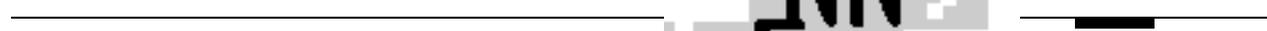


**A
N
N
E
X
E**

**ANNEX
E**



**A
N
N
E
X
E**

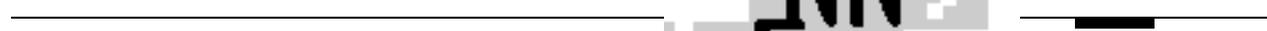


**ANNEX
E**

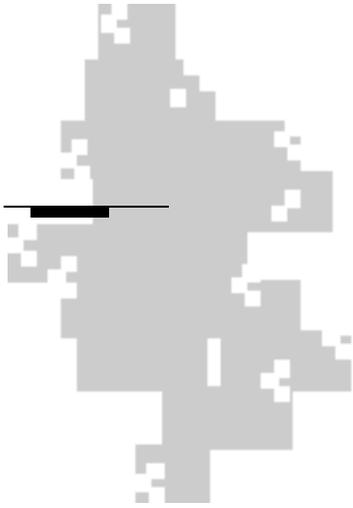
ANNEX



**A
N
N
E
X
E**



ANNEX



2 novembre 1999

Vous trouverez ci-joint les pistes de solutions sur la pratique du squeegeeing telles que discutées lors du "focus group" du 27 octobre 1999. La composition du groupe visait à représenter les différents points de vue sur le sujet. Notamment, nous y avons rencontré :

- deux jeunes ayant pratiqué le squeegeeing à Montréal;
- un automobiliste;
- un policier du poste de quartier 22;
- une procureure de la Cour municipale de la Ville de Montréal;
- deux représentants d'organismes communautaires (le Bunker et L'X).

L'échantillon visait à offrir un éventail élargi des différents points de vue en lien avec la situation et à commenter le rapport faisant état de la situation. Ce rapport descriptif a d'ailleurs servi de cadre de démarrage à la discussion.

Nous présenterons les résultats de la discussion en présentant la position consensuelle du groupe en ce qui concerne la pratique du "squeegeeing" à Montréal. Nous présenterons ensuite les éléments permettant de mieux cerner la situation des jeunes qui pratiquent le squeegeeing. Nous terminerons en proposant les pistes de solutions développées par les membres du groupe.

D'abord, nous ferons état des quelques commentaires émis sur le rapport ayant servi de point de référence à la discussion. Aux dires des participants et lecteurs, le rapport cerne le sujet mais il y manque une mise en contexte de départ : un contexte présentant le contexte de pauvreté et l'évolution des jeunes de la rue, son historique, les difficultés rencontrées par les jeunes actuellement. En ce sens, le rapport

est jugé "sympathique mais peu profond". Notamment, l'échantillon est trop restreint (seulement 17 jeunes alors qu'on évalue le groupe de référence à 50 jeunes environ). Il y aurait lieu de poursuivre la collecte de données pour documenter le sujet plus à fond. Toutefois, la situation des jeunes pratiquant le squeegeeing est suffisamment couverte.

- Le «focus group» s'entend pour dire qu'il ne faut pas viser à éliminer le squeegeeing mais bien à mieux l'encadrer, et surtout à éviter la «judiciarisation» des jeunes;
- Il faut faire un effort pour comprendre et faire comprendre : Qu'est-ce qui l'a amené là?;
- Le squeegeeing : c'est un problème individuel à un mal collectif : Qui enseigne les valeurs? Pourquoi à 18 ans le jeune se retrouve tout à coup un adulte responsable alors qu'on l'a pris en charge (et infantilisé) depuis le tout le début de sa vie?;
- Il ne faut pas laisser aux policiers le problème des jeunes de la rue car cela concerne tout le monde;
- Il est important de faire preuve d'une grande tolérance car tout change actuellement et cela très rapidement (ce n'est pas le temps des projets à tolérance zéro);
- En ce sens, il ne faut pas perdre du temps à chercher un seul coupable;
- Il ne faut pas perdre de vue que 85% des jeunes qui font du squeegeeing ne le feront plus dans 6 mois selon une étude de Dr Élise Roy (étude citée dans le rapport).

Selon les membres du "focus group", la compréhension de l'état de la situation se résume comme suit:

- La pratique du squeegeeing à Montréal correspond à un problème secondaire. En ce sens :
- c'est en fait une situation de manque d'emplois adaptés aux jeunes de la rue;
- ce métier correspond à un mode de vie, à une image, à des valeurs de groupe, à un rythme de vie;
- c'est un métier de survie et temporaire;
- c'est une quête active;
- ce métier s'inscrit dans l'économie parallèle;
- ce métier correspond à une étape (en général, environ 6 mois). Il ne faut pas cristalliser le jeune dans ce qui constitue une phase assez courte de sa vie;
- c'est un métier plus valorisant que la vente de drogue;
- c'est un métier dangereux;
- c'est un métier plus payant (environ 15\$/heure) que les emplois sous payés actuellement offerts sur le marché (7\$/heure);
- c'est un métier qui se pratique à tout âge (pas besoin d'avoir 18 ans pour y travailler);
- ce métier offre un horaire souple et adapté à la situation des jeunes;
- ce métier permet d'augmenter la qualité de vie du jeune de la rue (tout en l'éloignant de la prostitution et la vente de drogue);
- ce métier parle de la volonté du jeune de la rue : ne participe pas "au système social" et témoigne des différences sociales : adultes versus jeunes;
- ce métier permet aux jeunes d'apprendre les valeurs du travail (l'approche client, la force du regroupement, l'entraide, le sentiment d'ap-

partenance);

- ce métier permet d'exporter ces nouvelles connaissances vers d'autres emplois;
- c'est un métier que le jeune peut pratiquer partout (pays et langues différents : vers "l'universalisation de la compétence";
- ce métier offre une alternative aux programmes d'employabilité offerts actuellement;
- c'est une levée de fonds pour les jeunes qui se comparent adéquatement aux lave-o-thons pratiqués dans les banlieues.

Mise sur pied d'une coopérative :

- Sans contrôle et avec le respect des valeurs des jeunes : environnement, écologie;
- Sonder les jeunes sur l'élaboration des projets à développer (favoriser ce que le jeune veut);
- Favoriser un encadrement avec le concours des organismes communautaires afin d'aider à structurer les idées des jeunes;
- Modalités à définir avec les jeunes et les groupes communautaires impliqués;
- Considérer la pratique du squeegee et offrir aussi d'autres alternatives d'emplois;
- Rendre disponibles des ressources financières et humaines pour matérialiser les projets ponctuels des jeunes;
- Rendre disponibles sous forme de répertoires les initiatives à succès;
- Favoriser la concertation avec le milieu scolaire et obtenir aussi la collaboration du milieu commercial et industriel;

- Favoriser les projets en lien avec l'industrie en voie de développement (par exemple : environnement, chanvre, projet de culture biologique, de jardin organique).

Il s'agit en fait d'offrir aux jeunes un lieu, un espace dans la ville. Un contexte d'école populaire où les jeunes feraient l'apprentissage de métiers, découvrirait leurs ressources et leurs capacités, participeraient à des projets où ils auraient l'opportunité de se mobiliser sur des projets qui correspondent à leurs valeurs.

Deux constats connus :

- Les jeunes n'ont pas tous des adresses et ne reçoivent donc pas de mandat de comparution;
- Les jeunes sont rarement présents lorsque leurs cas sont entendus devant la Cour municipale.

Dans ce contexte, il serait souhaitable que tous les acteurs impliqués se mobilisent et s'impliquent (policiers, procureurs, percepteurs des amendes et groupes communautaires).

Plusieurs solutions ont été explorées, sans pour autant avoir eu le temps de définir clairement une solution, notamment :

- se servir de la situation de «judiciarisation» (présentation à la Cour municipale) comme incitatif pour amener le jeune à consulter et à favoriser si souhaité, un processus de réinsertion. Par contre, attention ce n'est pas tous les jeunes qui

visent la réinsertion, qui plus est, cela est une des revendications des jeunes de ne pas "s'insérer" dans la société!;

- donner une chance aux jeunes par le biais de sentences suspendues!;
- voir la possibilité de retrait de l'accusation suite à un cheminement positif :
- Qui définit le cheminement? Idéalement le jeune lorsque présent.
- Qu'est-ce qu'un cheminement positif?
- Qui décide de son caractère positif?

Pour la mise sur pied de cette piste de réflexion, il est important que le jeune se présente lorsque convoqué à la Cour municipale, s'implique lors de sa comparution en cour afin de trouver une solution. Ce qui semble actuellement impossible à réaliser. Les membres du groupe considèrent toutefois qu'il y aurait lieu de continuer à explorer cet "embryon" de piste de solution et ainsi favoriser un contexte de «déjudiciarisation» du squeegeeing.

Compte tenu de ce qui précède, les principales recommandations du "focus group" sont :

- dégager à même le rapport un portrait global de la situation (début de la pratique, contexte de pauvreté entraînant des métiers de survie, pauvreté chez les jeunes). Ce portrait faciliterait mieux la compréhension de l'apparition de cette nouvelle pratique à Montréal;
- offrir un ensemble de projets permettant de mobiliser les jeunes et les moyens pour le faire;
- mettre sur pied une coopérative permettant d'offrir des moyens d'assurer leur subsistance aux jeunes :

- axer sur les préoccupations des jeunes;
- respecter les besoins des jeunes (contexte du premier emploi);
- respecter les préoccupations de l'environnement (valeur importante chez les jeunes);
- procéder à un processus de consultation où les jeunes s'impliquent dans la recherche de solutions;
- élaborer des solutions où les industries polluantes participent et payent pour que les jeunes travaillent «à dépolluer» la planète;
- mettre sur pied un processus de «déjudiciarisation» impliquant les acteurs légaux susceptibles d'offrir des alternatives à la «judiciarisation» (lois pour la pratique du squeegeeing dans les rues de la ville, policiers pour l'émission des infractions, procureurs pour le traitement des dossiers, percepteurs des amendes pour les suspensions, juges pour les choix des peines, etc.) afin de traiter les dossiers passés et offrir des alternatives pour le futur.

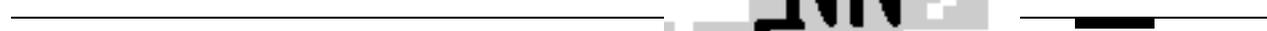


ANNEXE



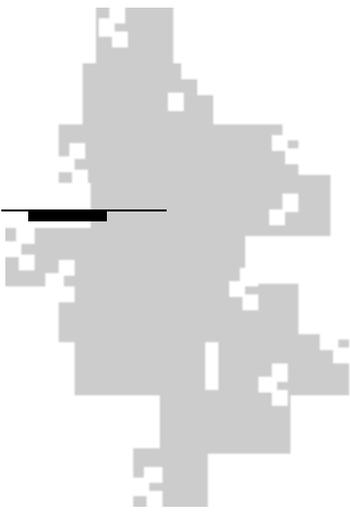


ANNEXE





ANNEXE



Monsieur Daniel Laplante, propriétaire de la station-service Esso au coin des rues Ontario et Papineau se faisait voler une dizaine de squeegees par semaine l'an dernier. Il a porté plainte à la SPCUM et a tenté de pallier à ce problème par toutes sortes de moyen. Premièrement, il a tenté de vendre des squeegees au prix coûtant, mais cela n'a pas fonctionné. Les jeunes continuaient de voler les squeegees et en achetaient très peu. Par la suite, monsieur Laplante a fait buriner ses squeegees et les policiers les lui rapportent lorsqu'ils les confisquent aux jeunes. Cette station-service doit normalement contenir 12 squeegees sur ses aires de service. «Avec les vols, j'en tiens seulement deux ce qui parfois gêne la clientèle. Ceux qui habitent le coin comprennent et connaissent la situation mais ceux qui viennent de l'extérieur se plaignent parfois du manque de squeegees.»

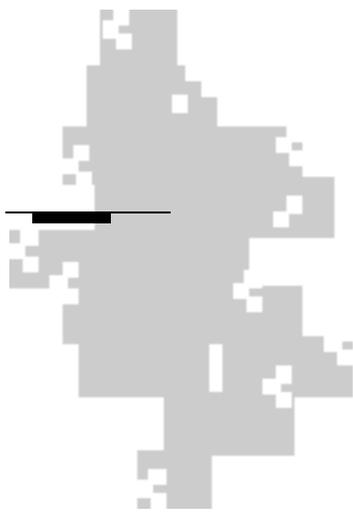
Toujours en cherchant une solution de rechange, monsieur Laplante est allé rencontrer Pops et lui a proposé de lui vendre des squeegees afin que la vente de ceux-ci soit gérée par un organisme qui s'occupe des jeunes. La réponse fut négative, car Pops a dit ne pas avoir le temps de s'occuper d'un tel projet, les intervenants étant débordés.

Outre les squeegees, monsieur Laplante se fait régulièrement voler du savon et du papier à main à l'intérieur du dépanneur de la station-service. En ce qui concerne les autres items qu'il se fait voler, monsieur Laplante explique que tout le monde peut voler et que ce ne sont pas seulement les

jeunes. Comme les vols n'ont pas diminué l'an dernier, il s'est fait installer un système anti-vol. Les vols ont donc baissé, mais il y a eu une augmentation du vandalisme perpétré sur le terrain extérieur du présent commerce.

De plus, les jeunes avaient l'habitude d'occuper les toilettes très longtemps, il a donc mis un boyau d'arrosage à l'extérieur ; de cette manière, ils peuvent remplir leur seau sans perturber ses activités commerciales. Il dit être conscient qu'il faut apprendre à cohabiter. Selon ses observations, les squeegees plus jeunes se montrent plus coopérants. Ainsi, s'ils se font prendre à voler, ils vont remettre au commis l'objet de leur délit et ce sans broncher, tandis que les plus vieux vont exprimer davantage d'agressivité et se montrer plus récalcitrant vis-à-vis de l'autorité. La semaine dernière, une bataille a eu lieu lorsqu'un commis a tenté d'empêcher un jeune de voler. Cependant, un tel événement ne s'est produit qu'une seule fois au cours des dernières années.

ANNEX



ANDERSON STRATEGEC RESEARCH, *Rapport Final au Centre du Portage, travaux de discussion, Toronto et Montréal, sur les jeunes de la rue*, 29 p.

BELPAIRE, V. et DAGENAIS B. *Phase 2 Cours de formation à la division de l'exécution des jugements*, Cour municipale, 1998, 25 p.

BOUSQUET, R. «Le Fossé se creuse avec la police». *RECTO VERSO* pp. 46-47

BRISSON P. *L'approche de la réduction des méfaits : sources, situations, pratiques*. Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CLPTC), Gouvernement du Québec, 1997, 109 p.

CASE et TESTER. "Can I wash your windshield ? Canadian Youth of the '90s" 9ième Conférence sur la politique sociale Canadienne, juin 1999

COURVILLE V. *La pratique du squeegeeing chez les jeunes marginaux*, SPCUM 1998

D'ANTONI et coll. *L'X*, 1997. 18 p.

FOURNIER et coll. *Sans domicile fixe au-delà du stéréotype*. Édition du Méridien, Montréal 1996, 341 p.

FOURNIER Louise. *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour de Montréal et Québec*. 1996-97. Montréal : premiers résultats, 20 novembre 1998, Santé Québec, 5 p.

HOULE, Marc-André. *TNT : un dossier explosif les valeurs et les pratiques des jeunes face au travail et au non-travail*, Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain, 1995, 63 p.

LAMOUREUX H. et coll. 1996. *La pratique de l'action communautaire*. Presses de l'Université du Québec, 436 p.

MSSS. *Réflexion sur la situation des jeunes sans-abri*. Rapport du comité de travail à l'attention du comité de suivi du Programme conjoint Ville de Montréal 1993, 75 p.

RAPSIM (Réseau d'Aide pour personnes seules et itinérante). *Comprendre l'itinérance*. 1996, 27 p.

ROY Élise. *Les jeunes de la rue de Montréal et l'infection au VIH, étude de prévalence*. Unité de santé publique, 1996, 36 p.

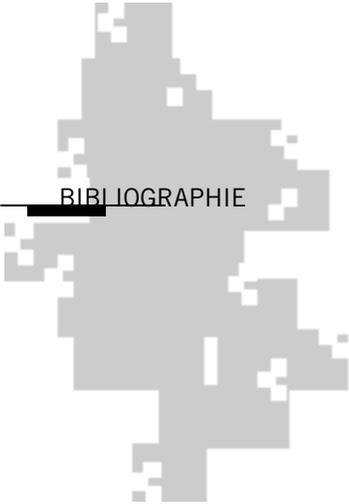
RRSS Montréal-centre. *Grandir sur l'île le projet jeunesse montréalais*. Bibliothèque du Québec, 1999, 52 p.

SANTÉ CANADA. *Les drogues, faits et méfaits*. 1995, 25 p.

«Et les squeegees ?». *Journal de Montréal*, 18 octobre 1998.

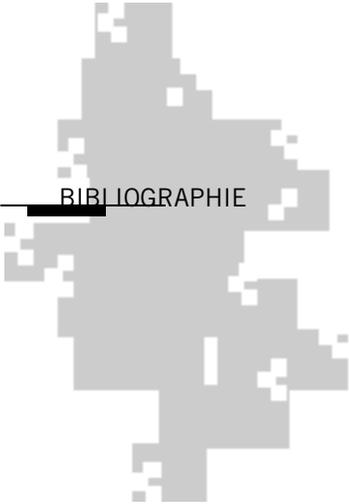
BEAUVAIS, André. «Le maire Bourque à la rescousse des squeegees.» *Le journal de Montréal*, 10 juillet 1998, p.9

BEAUVAIS, André. «Les punks au "squeegee" dans des stations-service ?». *Le journal de Montréal*, 8 juin 1997.



BIBLIOGRAPHIE

- BEAUVAIS, André. «Squeegees, itinérants et marginaux à l'Hôtel-de-Ville». *Le journal de Montréal*, 16 avril 1998, p.9
- BEAUVAIS, André. «Un conseiller demande le boycottage des squeegees» *Le journal de Montréal*, 16 octobre 1997.
- BÉGIN, Jean-François. «Squeegee : un atterrissage en douceur». *La Presse*, 10 décembre 1998.
- BISSON, Alain. «“ Travailler ” pour s'en sortir ». *Le journal de Montréal*, 18 avril 1998.
- BISSON, Alain. «Les pompiers entendent continuer leur collecte dans les rues». *Le journal de Montréal*, 3 décembre 1998.
- BISSON, Alain. «Un “métier” à 10 \$ l'heure». *Le journal de Montréal*, 19 avril 1998.
- BROMSTEIN, Élisabeth. “Squeegees-punk chic only a true decadent society can we choose to be beggars”. *The Gazette*, 21 juillet 1998, p.A-4
- CHARLTON, Jacquie. “A comedy of infractions”. *Mirror*, 25 juin au 2 juillet 1998, p.11
- CHAYER, Roger-Luc. «Squeegees : pour y voir plus clair». *RG*, Octobre 1997, pp.18-19
- DUMAS, Hugo. «Le squeegee du Quartier Latin, une espèce menacée de disparition ?». *La Presse*, 28 juin 1998, p.A-5
- GAGNON, Charles-Antoine. «La police de la CUM resserre son contrôle sur le squeegee.» *Le journal de Montréal*, 14 mai 1999, p.11
- GAUTHIER, Gilles. «Squeegees, mendians, dealers et prostitués feront encore partie du paysage mont-réalais». *La Presse*, 15 mars 1998, p. D-14
- GRUDA, Agnès. «La fièvre des squeegees». *La Presse*, 16 avril 1998, p.B-2
- GUÉRIN, Marie- Ève. «Impossible d'obtenir un permis spécial de “squeegee”». *La Presse*, 26 juin 1997.
- GUÉRIN, Marie-Ève. «Les pétrolières refusent d'accueillir les “squeegees”». *La Presse*, 21 juin 1997.
- HÉTU, Richard. «Squeegees : à New York, la politique de la tolérance zéro fait fureur». *La Presse*, 2 mai 1998.
- LAPORTE, Stéphane. «L'automobiliste et le squeegee». *La Presse*, 26 septembre 1999, p.A-5
- LAURÈCHE, Marc. «Vade retro squeegee !». *Le Soleil*, 27 juin 1998, p.A-7
- MÉNARD, Suzie. «Mario le squeegee». *Voix*. Courrier.
- MERCIER, Denis. «Squeegees : l'autre côté de la médaille». *La Presse*, 7 mai 1998.
- MYLES, Brian. «Exaspération dans le quartier latin». *Le Devoir*, 2 juin 1998, p.A-5
- MYLES, Brian. «Squeegees du dimanche». *Le Devoir*, 25 et 26 avril 1998, p.A-1
- MYLES, Brian. «Vivre dans la marge». *Le Devoir*, 17 avril 1998, p.A-1



BIBLIOGRAPHIE

OUIMET, Michèle. «Montréal veut réduire doucement le nombre de squeegees». *La Presse*, 15 avril 1998, p.A-3

PERITZ I, "They don't fit in society's mold", *The Gazette*, 11 août 1996, p.A-6

PERITZ, Ingrid. "Crackdown hits charities". *The Gazette*, 8 juillet 1998.

PETROWSKI, Nathalie. «Les squeegees contre-attaquent». *La Presse*, 22 mai 1996.

PIGEON, Marc. «Coincés dans la rue». *Le journal de Montréal*, 20 août 1999, p.1 et 4-5

PIGEON, Marc. «Les squeegees auront la vie dure cet été». *Le journal de Montréal*, 12 avril 1998, p.9

PIGEON, Marc. «Squeegees le jour, drogués le soir, squatters la nuit». *Le journal de Montréal*, 19 septembre 1999, pp.1-3

PINEAU, Yann. «L'Émeute de la Main : une "révolte du squeegee ?"».

PRESSE CANADIENNE, Calgary. « "Squeegees" taxés ? ».

PRESSE CANADIENNE, Ottawa. «Une large proportion de la population d'Ottawa s'oppose aux squeegees». *Le journal de Montréal*, 4 août 1998.

PRESSE CANADIENNE, Toronto. «Les squeegees bientôt chassés des rues en Ontario». *La Presse*, 21 septembre 1999.

THIBODEAU, Marc. «Québec accorde un léger répit financier aux squeegees des rues de Montréal». *La Presse*, 13 août 1998, p.A-5

TROTTIER, Éric. «Les squeegees n'apprécient guère la présence accrue des policiers». *La Presse*, 17 mai 1998.



Ville de Montréal

